



# JOURNAL DES DEBATS

119

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 5 – 2020

## Séance

du mercredi 27 mai 2020

Présidence : Eric Dobler (PDC), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Rapport du Gouvernement sur l'état de situation et les mesures prises dans la gestion de la pandémie de COVID-19
3. Motion interne no 140  
Création d'un fonds fédéral d'aide aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs lourdement impactées par les mesures prises pour lutter contre la propagation du Coronavirus (COVID-19). Thomas Schaffter (PCSI)
4. Motion no 1312  
Pour une aide urgente aux médias régionaux. Vincent Eschmann (PDC)
5. Motion no 1317  
Pour une aide de l'Etat à la presse écrite. Pierre-André Comte (PS)
6. Motion no 1320 (si urgence acceptée)  
Patente pour l'exploitation de restaurants, ajuster le montant. Jämes Frein (PS)
7. Motion interne no 144  
Pour une participation financière du Parlement face au SARS-CoV-2. Quentin Haas (PCSI)
8. Motion interne no 145  
Pour un soutien ponctuel à chaque citoyen de la part de la BNS. Yann Rufer (PLR)

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 58 députés et de l'observateur de Moutier.)*

---

### 1. Communications

**Le président :** Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, je me permets d'ouvrir cette troisième session de l'année 2020, séance des 27 et 28 mai 2020, de notre Parlement cantonal.

Pour la première fois de l'histoire de notre République, et cela n'a pas échappé à votre sagacité, j'use de la forme plurielle pour saluer la représentation féminine au sein de notre Gouvernement. Le monde change.

Avant d'aller plus avant dans les communications, je passe la parole à notre hôte du jour, Monsieur le maire de la commune de Courroux. Monsieur Membrez, vous avez la parole.

**M. Philippe Membrez,** maire de Courroux : Monsieur le Président du Parlement, Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, très cordiale bienvenue à vous toutes et à vous tous au pays des Loups. Oui, les Loups, Mesdames et Messieurs, puisque c'est ainsi que l'on surnomme les habitants de notre commune.

Je m'imagine bien que cet instant est quelque peu inédit pour vous de voir ainsi un maire qui n'est pas député prendre la parole au début d'une session parlementaire. Et, dans ce contexte, afin d'éviter tout malentendu, j'aimerais tout d'abord m'excuser auprès de mon collègue maire de Delémont, estimé maire de Delémont, député de surcroît, de lui voler ainsi quelque peu et en quelque sorte la vedette l'espace de cette session parlementaire et que Courroux, l'espace de 48 heures, devienne la capitale du Canton !

Toujours est-il, Mesdames et Messieurs, qu'il n'est point besoin de vous préciser que c'est un honneur, non seulement pour les autorités communales mais également pour toute notre population, d'accueillir sur notre territoire, l'espace de deux journées, une session du Parlement jurassien, quelque peu particulière il faut bien le reconnaître.

Et je tiens tout de suite à vous rassurer qu'avec nos infrastructures à disposition, nous avons fait du mieux que nous pouvions pour que vous puissiez siéger dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, vous pouvez être convaincus, Mesdames et Messieurs, que c'est avec un plaisir non dissimulé qu'il m'appartient de vous apporter les salutations du conseil communal et de l'ensemble des 3'300 citoyennes et citoyens de nos deux villages de Courroux et de Courcelon, qui forment notre entité communale.

Pour celles et ceux qui auront privilégié ce matin les transports publics pour venir à Courroux, vous aurez certainement remarqué qu'actuellement l'offre à notre disposition en matière de desserte est particulièrement étoffée. Vous verrez – et j'espère que vous aurez apprécié – et vous comprendrez surtout que, de notre côté, certainement, nous souhaitons véritablement pouvoir, à l'avenir, continuer à bénéficier de cette offre étoffée, aussi bien à Courcelon qu'à Courroux, cela à contre-courant des intentions de certains de nos interlocuteurs.

Pour les personnes qui ont utilisé leur véhicule privé, il ne vous aura pas échappé, dès votre arrivée sur le territoire communal, que les amortisseurs de votre véhicule sont soumis à rude contribution sur la rue principale. Vous ne vous étonnez donc pas si nous aspirons au plus vite à une amélioration de cette situation préoccupante, ceci pour le confort non seulement des riverains et de la population de notre commune mais aussi pour tous les usagers – et ils sont nombreux, plus de 13'000 – de ce tronçon parmi les plus fréquentés du Canton.

Après la capitale, le chef-lieu ajolot et les deux communes fusionnées de Haute-Sorne et de Courrendlin, c'est donc, Mesdames et Messieurs, dans la cinquième commune jurassienne, en termes de population, que vous avez décidé de siéger entre les deux week-ends prolongés de l'Ascension et de la Pentecôte.

Dans l'intention de respecter les bonnes traditions, nous aurions apprécié, à un moment opportun, partager avec vous un apéritif pour vous remercier de votre passage sur nos terres. Toutefois, en accord avec le secrétariat de votre Parlement et en fonction des prescriptions sanitaires actuellement en vigueur, il a finalement été renoncé à ce moment convivial. Comme alternative et pour vous marquer notre reconnaissance, à votre arrivée, vous avez trouvé à vos places de quoi vous donner un peu d'énergie et de force pour ces deux journées au programme chargé et une petite douceur locale pour atténuer au besoin les ardeurs si la température des débats devait devenir excessive, ce que nous n'espérons évidemment pas.

Mesdames et Messieurs, depuis maintenant près de deux mois, les marques de reconnaissance et de soutien – au personnel soignant en particulier mais aussi à toutes les personnes qui, dans des activités diverses, se retrouvent au front depuis le début de la pandémie – ne cessent de se manifester sous la forme d'applaudissements et autres formes d'expression. Ce matin, sans vouloir m'ingérer dans vos prérogatives parlementaires, Mesdames et Messieurs les Députés, vous ne m'en voudrez pas d'adresser un clin d'œil particulier à notre collège gouvernemental. Dans une situation aussi sensible, nombre de décisions peuvent être délicates, difficiles, voire pénibles parfois. Elles peuvent être partagées par la population; elles peuvent être soutenues; elles peuvent être interprétées, parfois mal interprétées, discutables, voire même peut-être contestées. Il faut donc un savant mélange de rigueur, de fermeté, de diplomatie, de persuasion mais aussi de compréhension pour maintenir, contre vents et marées, le bon cap. Et à en croire les statistiques actuelles, il faut croire que la ligne choisie par notre Gouvernement était la bonne.

Aussi, en tant que simple citoyen, en tant qu'élu communal mais certainement au nom de nombre de citoyens, j'aimerais saluer l'engagement soutenu et méritoire de nos ministres durant cette période délicate.

Mais il est vrai aussi que le temps est venu, pour le Parlement, de reprendre son rôle. C'est pourquoi, Monsieur le Président du Parlement, Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous souhaite un bon séjour à Courroux, une bonne session parlementaire et de fructueux débats. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

**Le président :** Au nom du Parlement jurassien, je tiens, Monsieur le Maire, à vous remercier, ainsi que le conseil communal et l'ensemble de l'administration communale de Courroux, pour les efforts déployés pour accueillir le Parlement et pour la mise à disposition de ces locaux.

Je tiens également à remercier la Police cantonale, le Service de l'information et de la communication, le Service des infrastructures par ses Sections entretien et des bâtiments et domaines, le Service de la santé publique, le Service de l'informatique, la Chancellerie d'Etat ainsi que le Service de l'économie et de l'emploi pour leur précieux concours à l'organisation de cette session. Un merci particulier à notre secrétaire Jean-Baptiste Maître, cheville ouvrière de cette délocalisation.

Le monde change et avec lui nos modes de vie et nos comportements. Qui aurait pensé, à l'aube de cette année 2020, que celle-ci allait être le théâtre du plus grand bouleversement de notre génération ? Ecoles fermées, commerces fermés, manifestations annulées, rassemblements de plus de cinq personnes interdits. L'économie au ralenti. Le monde est actuellement en mode pause, à une exception près, le secteur médical qui, lui, sort tout juste de la surchauffe. Les prochaines semaines, mois, voire années vont être difficiles et nul ne peut prédire ce qu'il en adviendra. Une chose est sûre cependant, il y a eu un avant et il y aura un après. Quel sera-t-il ? A nous de le façonner. Si nous n'avons pas devant nous une feuille blanche, beaucoup est à recréer. N'ayons pas le syndrome de la page blanche et profitons de nous fixer un but pourquoi pas utopiste et dénué de tabous. Ce n'est pas un simple progrès qui intéresse les utopistes mais un saut qualitatif. Pourquoi pas l'utopie comme programme politique de campagne en cette année d'échéances électorales.

Nous venons de traverser la première étape de l'épisode de contamination mais, à l'instar des dernières semaines, les mois qui viennent vont être difficiles. Il faudra rester vigilant. L'ennemi est invisible mais terriblement pernicieux. Alors, utilisons toutes les armes que nous avons chacune et chacun, le respect des règles et les gestes barrières. C'est à cette seule condition que nous pourrions contenir la propagation du virus avec lequel nous devons cohabiter jusqu'à la découverte d'un vaccin. Ainsi, nous permettrons à celles et ceux qui ont la charge de notre santé de nous maintenir en vie.

Au nom du Parlement jurassien, je tiens à adresser à chacune et chacun de ceux qui s'engagent, comme le personnel soignant, les vendeurs, les policiers, les transporteurs, les agriculteurs, les facteurs, les militaires mais aussi toutes celles et tous ceux qui font que la vie continue, un immense MERCI, ils méritent tous notre respect ! Mes remerciements vont également au Gouvernement jurassien, aux membres de l'Etat-major cantonal de conduite et à l'ensemble des services et du personnel de l'Etat jurassien pour leur engagement

dans cette période particulière. Dans ces épreuves que nous avons traversées et celles qui s'annoncent encore, restons fidèles à notre hymne, «Unissez-vous, fils de la Rauracie, et donnez-vous la main». Je précise... virtuellement...

Le Parlement n'a plus siégé depuis le 4 mars 2020, le Bureau ayant annulé les séances plénières de mars et d'avril. Le Bureau, quant à lui, s'est réuni à six reprises depuis cette date. Il a été informé régulièrement, ainsi que la commission de gestion et des finances, de la situation et des décisions du Gouvernement.

Le Bureau a admis une prolongation de deux mois pour le traitement des diverses interventions parlementaires durant la période de crise. Il a expérimenté le travail parlementaire en visioconférences. Il a géré l'activité parlementaire et chacun de ses membres a contribué à la bonne marche de l'activité parlementaire en mode semi-confinement. Pour terminer, le Bureau a notamment recueilli, en date du 25 mars 2020 et en comité présentiel restreint mais devant l'ensemble du bureau en visioconférence, la promesse solennelle de la nouvelle ministre des finances, Mme Rosalie Beuret Siess. A cette occasion, il a également recueilli les promesses solennelles de deux nouveaux députés suppléants, Mme Aline Nicoulin et M. François-Xavier Migy

Les commissions ont commencé à se réunir, au début en visioconférence. Actuellement, au vu de l'évolution de la situation sanitaire, elles se réunissent de plus en plus en présentiel, dans des salles adaptées au maintien des règles de distanciation.

La commission spéciale désignée pour réviser les textes législatifs parlementaires a remis son rapport après près de trois années de travail. Cet important objet, qui va marquer un virage dans l'activité parlementaire, sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

Si le Parlement ne s'est plus réuni depuis plus de deux mois, l'activité parlementaire de ses divers organes a continué à fonctionner et à assurer le bon fonctionnement de l'institution. Vous y avez chacune et chacun d'entre vous contribué.

Depuis le début de la pandémie, près d'une vingtaine de représentations du Bureau prévues ont été annulées ou tenues à huis clos. Je ne parle pas ici de celles qui, au vu de l'impossibilité de se réunir, n'ont même pas été envoyées au Bureau du Parlement. Coup de frein, ou faux départ, pour celui qui se réjouissait, pour sa dernière année parlementaire, d'aller à la rencontre des Jurassiennes et des Jurassiens !

Je souhaite à notre secrétaire Nicole Roth un rapide et complet rétablissement suite à son opération de la cheville qui va la tenir éloignée du bureau en tous les cas jusqu'au 23 juin 2020. Le secrétariat peut compter sur l'appui de Mme Brigitte Steulet, employée à la Chancellerie d'Etat, pour le secrétariat, ainsi que sur l'engagement temporaire à 50 % de M. Jeysen Gassmann, qui avait déjà fonctionné comme tel l'année passée, pour le secrétariat des commissions et la préparation et le suivi du plénum. Nicole Roth continuera à effectuer certaines tâches depuis la maison.

Pour poursuivre avec les tristes nouvelles, nous avons appris, le 3 mai 2020, la disparition de M. Gilbert Thiévent, ancien député de Soubey de 1984 à 1998. En mon nom personnel et au nom du Parlement jurassien, j'adresse nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Gilbert Thiévent.

Nous avons appris, le 6 mai 2020, la disparition de M. Abel Gelso, ancien député suppléant de Courfaivre de 1986 à 1988. En mon nom personnel et au nom du Parlement jurassien, j'adresse nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Abel Gelso.

Nous avons appris, le 24 mai 2020, la disparition de Mme Marguerite Stucki, belle-maman de Monsieur le député Pierre Parietti. Au nom du Parlement jurassien, j'adresse nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Marguerite Stucki.

Plus joyeusement, dans le carnet rose du Parlement, nous avons appris, le 19 avril 2020, la naissance de Nolwenn Anaé, fille de notre collègue Brigitte Favre. J'adresse à la famille de notre deuxième vice-présidente toutes nos félicitations pour cet heureux événement.

Carnet rose toujours, nous avons appris, le 6 mai 2020, la naissance de Léandre, quatrième enfant et premier garçon de la famille de Monsieur le ministre Martial Courtet et de notre ancienne collègue Maëlle Courtet-Willemin. J'adresse à la famille du président du Gouvernement nos plus sincères félicitations pour cet heureux événement qui va encore rallonger ses journées et raccourcir ses nuits.

Au sujet de notre ordre du jour, je vous informe que le point no 36, la motion no 1290 «Violence conjugale faite aux femmes : pour une meilleure protection des victimes», est reporté à la demande de son auteure.

Nous siégerons sans pause matinale. Les députés prennent donc librement et individuellement une pause afin de ne pas créer des regroupements devant la cafétéria.

Pour des questions d'organisation propre aux différents groupes et au vu de la planification horaire estimée avec le Secrétaire du Parlement, nous traiterons cet après-midi jusqu'au point 32 de l'ordre du jour. Nous arrêterons les débats au terme de ce point de l'ordre du jour sous réserve du traitement d'éventuelles résolutions déposées. Nous reprendrons donc demain avec le point 33 de l'ordre du jour.

Quelques points administratifs. Vous avez toutes et tous reçu un courriel du Secrétaire du Parlement en date du 20 mai 2020 et je vous renvoie aux directives générales qui ont été édictées. Quelques précisions :

Le vote va se dérouler, durant toute la journée, à main levée. Je vous invite, afin de faciliter le travail des scrutateurs, à lever bien haut et montrer très clairement votre intention de vote. Les prises de parole seront également demandées à main levée. Les interventions se passeront toutes à la tribune, à l'exception de votre avis sur les réponses aux questions écrites; si vous êtes satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait d'une réponse à une question écrite, vous pouvez le faire de votre place mais si vous demandez l'ouverture de la discussion, tout va se passer à la tribune. Les interventions à la tribune sont réglées par l'huissier qui vous indiquera quel pupitre utiliser en fonction des travaux de désinfection qui seront faits après chaque intervention.

Je vous rappelle que la feuille de présence est à l'entrée et que vous devez la signer. Il n'y a pas de stylo et chacun signe avec son propre stylo.

Les scrutateurs, cet après-midi, pour les votes à l'urne, seront équipés de gants et de masque pour passer dans les travées.

Vous avez toutes et tous reçu la formule COVID qui était sur votre place et je vous invite à la remplir et à la déposer dans la caisse rouge qui est derrière les pupitres. De même,

vous déposerez toutes les interventions que vous faites à la tribune directement dans la caisse rouge derrière les tribunes.

Durant les déplacements, nous n'avons pas fléchi de parcours entre chacune de vos places et les pupitres. On vous invite à éviter de vous croiser.

La feuille pour les questions orales restera ouverte jusqu'au début de la séance de cet après-midi.

J'en aurais ainsi terminé avec les communications et je peux passer au point suivant de l'ordre du jour.

### Débat spécial sur la pandémie de COVID-19 et ses conséquences :

## **2. Rapport du Gouvernement sur l'état de situation et les mesures prises dans la gestion de la pandémie de COVID-19**

**Le président :** Pour la présentation du rapport, je passe la parole à Monsieur le président du Gouvernement, Monsieur le ministre Martial Courtet.

**M. Martial Courtet,** président du Gouvernement : Nous avons prévu la présentation de ce rapport afin que chaque ministre puisse s'exprimer. Donc, un point de vue court, général, au niveau de la présidence du Gouvernement et, ensuite, par ordre protocolaire, chacun et chacune de mes collègues viendra également s'exprimer. L'idée est de passer les départements dans cet ordre-là. Cadre : cinq minutes par intervention; c'est ce qu'on nous a fixé !

La période que nous vivons depuis maintenant trois mois est bien sûr exceptionnelle, extraordinaire, historique; tant d'épithètes ont été utilisées. Mais, concrètement, elle est avant tout dramatique et surtout un véritable défi.

Dramatique tout d'abord parce que des Jurassiennes et des Jurassiens sont décédés de la maladie dite de la COVID-19. Nous avons bien sûr aujourd'hui une pensée particulière pour leurs familles.

Mais, je le disais, également un défi parce que jamais l'économie ne s'est arrêtée aussi brutalement en Suisse depuis la Seconde guerre mondiale, soit des temps immémoriaux. Nos pensées vont donc aussi à celles et ceux qui ont perdu leur travail, à celles et ceux qui ont vu leurs activités diminuer drastiquement et à celles et ceux pour qui les perspectives, à ce jour, sont hasardeuses. Nous les comprenons et nous serons à leurs côtés.

Défi enfin parce que nos libertés individuelles ont été fortement limitées, empêchant des familles, des amis d'être ensemble, enlevant, à nous Jurassiennes et Jurassiens, toute forme de convivialité durant trois mois et limitant au strict minimum les échanges sociaux.

Il a fallu affronter cette crise inattendue et violente. Jamais des décisions ayant un tel poids n'ont été prises aussi rapidement, dans une telle urgence. L'Etat a dû se réorganiser, bien sûr suspendre certaines activités, en poursuivre d'autres et, surtout, être sur le qui-vive à tout instant. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan bien sûr mais le Jura s'en sort bien au regard des situations intercantionales. Nous devons aussi cela à l'attitude extraordinaire et à l'efficacité du personnel soignant. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont occupés de nos malades et de nos personnes fragilisées. Merci à celles et ceux qui ont dû continuer à travailler, en particulier dans les nombreux services à la population.

Est-il possible de sortir indemne de cette situation ? Non, à l'évidence. Mais au regard de la situation dramatique chez nos voisins et amis de la région du Grand Est notamment, nous pouvons pour l'heure être humblement soulagés d'avoir pu contenir la pandémie et d'avoir réussi à s'organiser en temps de crise. La coordination permanente entre les départements et les services cantonaux, avec les communes, avec les institutions sanitaires, grâce notamment à l'Etat-Major de conduite cantonale, a fonctionné.

De façon générale, le Gouvernement a eu à cœur d'anticiper le plus possible l'évolution du virus pour protéger les Jurassiennes et les Jurassiens. Il a pris des décisions fortes. Cela a permis de mettre en place des mesures dans les plus brefs délais. Cela nous a fait gagner quelques jours face à cet ennemi invisible. Et quelques jours, dans une situation de courbe exponentielle, cela peut faire une immense différence.

Si nous pouvons ressentir à ce jour un peu de soulagement du point de vue sanitaire, l'arrêt brutal des activités a mis en danger énormément d'entreprises et une importante partie de la population. Le Gouvernement a d'ailleurs déjà pris, à plusieurs reprises, des mesures complémentaires à celles du Conseil fédéral. Il est de notre responsabilité d'accompagner les Jurassiennes et les Jurassiens pour n'oublier personne en chemin. Et je crois d'ailleurs, à ce titre, que, vu les très nombreux messages que mes collègues et moi-même avons reçus de la part de la population, cette écoute particulière, cette proximité que nous avons avec notre population est l'une des qualités et l'une des grandes chances que nos politiques, vous toutes et tous dans cette salle, ont dans cette situation.

Analyser l'impact de cette crise sur la société et sur notre Canton sera notre mission au cours des mois à venir. Des réflexions plus approfondies auront lieu prochainement. Les conséquences sur les finances publiques notamment feront bien sûr l'objet d'une analyse détaillée qui vous sera présentée.

Pour terminer, j'aimerais relever encore un point. Un point positif, source de satisfaction et même, je dois le dire, d'une certaine fierté : l'attitude des Jurassiennes et des Jurassiens. Des élans de solidarité sans précédent ont vu le jour : solidarité, fraternité, compréhension, empathie, voici des mots qui collent aux citoyennes et aux citoyens du Jura. Le respect des mesures a permis leur efficacité. J'aimerais donc remercier véritablement toute la population jurassienne pour son attitude durant la crise. Sans qu'elle ne soit terminée pour autant bien sûr, nous avons surmonté la première étape. Les petits gestes pour aider un voisin, les étudiants qui sont allés faire des courses pour des personnes âgées, les parents qui ont fait l'école à la maison, les entreprises et les privés qui, malgré la crise, ont fait des dons pour aider les plus démunis, des sportifs et des artistes qui ont égayé notre quotidien morose, bref : les Jurassiennes et les Jurassiens ont été exemplaires, tout simplement. Toutes et tous ont rapidement intégré les gestes barrières, les distances, la quarantaine des embrassades et des poignées de main, pourtant si éloignés de nous culturellement. Et cela nous a aidés à gérer cette crise, sachant que l'on pouvait s'appuyer sur des citoyennes et des citoyens en qui l'on a pu avoir une confiance complète.

Il s'agira ainsi de repartir sur ces bases-là pour relancer nos activités et construire le Jura de demain. C'est sur cette solidarité, mais aussi avec notre flexibilité et le sens de l'adaptation dont nous avons fait preuve, que nous pourrions avancer. Cette crise a aussi redonné le sens des priorités : celles de nos missions et de nos devoirs. Cela modifie d'ailleurs, en

parlant de missions, nos priorités au sein du comité de pilotage de «Repenser l'Etat». De fait, il y aura un avant et un après COVID.

Nos priorités, disais-je, à nous Gouvernement bien sûr mais à vous aussi députés. Les débats dans les années à venir seront encore davantage empreints de ce dénominateur commun qui est le nôtre : le devoir de protéger et de défendre solidairement les intérêts des Juras siennes et des Juras siens. Merci de votre attention.

J'en arrive à la partie «Département» et c'est dans ce sens-là que nous allons maintenant procéder. Donc Département de la formation, de la culture et des sports.

Toute une génération d'élèves jurassiennes et jurassiens se souviendra bien sûr de cette période d'école à domicile. Sans aucun doute, toute une génération de parents également.

Le 13 mars, le Conseil fédéral décidait de la fermeture des écoles pour le 16 mars. Il a donc fallu agir très vite pour s'organiser. J'aimerais remercier sincèrement le personnel enseignant, les directions et les parents, qui ont permis de réussir à surmonter ces deux mois exceptionnels, que personne n'attendait, même que personne n'imaginait.

Il a fallu mettre en place un concept d'enseignement à distance et d'école à la maison. Le métier même d'enseignant a dû évoluer mais nous avons réussi à maintenir un enseignement de qualité.

Pour passer ce cap, des décisions importantes ont été prises, notamment dans le but de ne pas handicaper les élèves en creusant les inégalités. Les épreuves communes de fin d'année ont été supprimées et une nouvelle pondération entre les épreuves de février et la moyenne des notes du premier semestre a été choisie.

Du point de vue matériel, notre plateforme Educlasse, la plus actuelle de Suisse, a été encore améliorée pour permettre l'utilisation de vidéoconférences et des ordinateurs ont été distribués aux élèves qui n'en avaient pas. Les devoirs en ligne, qui favorisent la coordination entre enseignants, seront encore encouragés. Nous allons tirer des leçons de ce que nous avons vécu.

Une première également au niveau des familles, le libre accès aux MER (moyens d'enseignement romands) pour la première fois pour les familles, en version numérique. Cela a été très apprécié et cela nous servira bien sûr de balise à l'avenir.

Pour le postobligatoire, les mêmes lignes directrices ont été tenues, avec la mise sur pied de l'enseignement à distance dès le 16 mars. Celui-ci, qui a toujours cours, s'arrêtera le 8 juin avec la reprise de l'enseignement présentiel.

Il a été décidé d'annuler les examens oraux et écrits de la maturité gymnasiale et du certificat des écoles de culture générale. Nous avons pris cette décision avec l'ouest de la Suisse, avec nos principaux partenaires : la Romandie bien sûr, Bâle et Berne. La Romandie, c'est l'évidence; je parlais encore il y a quelques instants de nos liens au niveau du Plan d'étude romand bien sûr mais de tout ce qui concerne le secondaire II également. Les cantons BEJUNE bien évidemment : les collaborations sont plus reconnues; elles sont plus explicitées. Et, pour Bâle, je le citais également, notre récente maturité bilingue prend ici bien sûr tout son sens.

Des examens de rattrapage, pour les élèves qui sont en échec après les notes, seront donc organisés.

Il en va de même dans le domaine de qualification de culture générale pour les branches de connaissances professionnelles. Pour le domaine de qualification «travail pratique» (TP), une variante unique, applicable dans tous les cantons et sur tous les lieux d'examen, est choisie pour chaque formation professionnelle initiale.

Le Gouvernement a également pris la décision de soutenir l'apprentissage, notamment en octroyant une prime par contrat d'apprentissage signé pour août 2020 : une prime de 1'000 francs pour un contrat de préapprentissage, de 2'000 francs pour un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans (les APF) et de 3'000 francs pour un contrat d'apprentissage sur trois ou quatre ans (le CFC). Cette mesure est destinée à soutenir les entreprises formatrices et à maintenir un nombre de contrats et de places d'apprentissage au même niveau, si possible, que les années précédentes. J'en parle encore aujourd'hui à cette tribune : faites passer le message, n'hésitez pas, il est vraiment, tellement, important, pour notre système dual, de continuer à former ces jeunes. Les perspectives ne sont pas très bonnes en Suisse romande si je prends les chiffres récents : Genève annonçait -40 %, Vaud -25 %. Pour le Jura, avec les chiffres de lundi, nous serions à -6 %. J'ose espérer que de telles mesures que celles que je viens d'énoncer ont un effet. Il ne s'agit pas ici de crier victoire trop vite. Impact il y aura mais essayons de le minimiser et essayons de faire passer ce message.

De façon générale, tant pour l'école obligatoire que pour la formation postobligatoire, nous pouvons dire que l'enseignement à distance s'est déroulé de manière positive. L'enseignement à distance convient bien pour tout ce qui est acquisition de compétences techniques «métier» pour les plus grands mais il est vrai que cela devient plus problématique pour le développement des compétences transversales telles que la communication, la conduite de projet, le développement personnel et l'enseignement par exemple des arts visuels ou du théâtre bien évidemment. Pour les écoliers, il a été évident qu'il n'était pas possible d'avancer au même rythme au niveau de l'école à domicile qu'à l'école bien évidemment. Cela rend d'ailleurs ses lettres de noblesse à l'institution fondamentale qu'est l'école. Une école en présentiel mais, je le disais, évidemment une école qui évolue au niveau technologique.

Les expériences pédagogiques faites durant cette période de semi-confinement doivent être intégrées dans la réflexion plus globale de la numérisation. Il sera également intéressant de poursuivre la formation des enseignants aux outils numériques et à leur utilisation en tant que moyen pédagogique.

Nous avons constaté que la communication entre enseignants, familles et élèves a été améliorée durant cette période. Enfin, l'enseignement à distance pourrait aussi être intéressant pour des apprentis qui iraient par exemple faire des stages de longue durée à l'étranger. Ces outils pourront aussi être utilisés pour la mise en ligne des devoirs. Bref, nous avons dû parer au plus pressé mais, malgré le retour à la normale, qui est bien sûr salubre, certains outils pourront améliorer les méthodes d'enseignement à l'avenir. Les bonnes idées, les bonnes initiatives auront valeur d'exemple.

J'aimerais désormais parler brièvement de sport et de culture. Le sport, un domaine lui aussi fortement touché par cette crise avec l'arrêt des manifestations sportives et la fermeture des installations sportives. Le constat est limpide : le sport a été à l'arrêt; il l'était puisque les choses reprennent peu à peu, notamment avec la reprise permise des entraînements depuis le 11 mai.

Néanmoins, d'importantes difficultés sont à prévoir pour les clubs sportifs. Pour y remédier, le Gouvernement a décidé de maintenir les contributions financières du fonds pour la promotion du sport. Ce soutien est complémentaire à la décision de la Confédération, qui a débloqué une aide d'urgence de 50 millions de francs en prêts au sport professionnel et de 50 millions de francs à fonds perdu au sport associatif (pour les associations et entités sportives qui sont en risque d'insolvabilité). Cela permet très clairement d'aider également les clubs professionnels jurassiens.

Le sport jurassien espère aujourd'hui que le Conseil fédéral autorisera rapidement la reprise complète des entraînements afin que les entités sportives puissent recommencer leurs activités régulières, puis, à moyen terme, la reprise des compétitions sportives. Si un retour à une certaine normalité «COVID-19 compatible» est probable d'ici la rentrée scolaire prochaine, la saison 2020-2021 est encore incertaine, notamment bien évidemment au niveau du sponsoring.

Et je termine mon propos par la culture. Des spectacles ont été annulés du jour au lendemain. Des lieux de culture ont dû être fermés. Des artistes ont dû laisser tomber leur travail en pleine création. La situation est difficile et je pense d'ailleurs qu'aucune association culturelle, aucun acteur culturel ne peut estimer passer cette crise sans modifier considérablement ses activités.

Pour aider la culture jurassienne à traverser cette crise avec le moins de dégâts possible, le Gouvernement jurassien a pris trois décisions importantes :

Tout d'abord, les institutions culturelles jurassiennes subventionnées ne voient pas leur subvention 2020 baisser si la diminution de leurs activités est due à la pandémie de coronavirus.

Deuxièmement, les projets culturels annulés, reportés ou redimensionnés auxquels nous avons octroyé une aide financière peuvent conserver cette aide.

Enfin, la troisième décision prise par le Gouvernement est le déblocage d'un crédit supplémentaire de 2,3 millions de francs, avec la moitié de ce montant octroyée par la Confédération. D'abord prévue jusqu'au 20 mai, cette ordonnance a été prolongée jusqu'au 20 septembre pour les événements culturels qui auraient dû avoir lieu jusqu'au 31 octobre.

Ainsi, avec ces quelques exemples, nous faisons tout ce qui est possible pour préserver le tissu culturel diversifié qui fait la fierté des Jurassiens et des visiteurs.

La culture jurassienne ressentira encore pendant plusieurs mois les effets de la crise. On pense notamment aux salles où les conditions de représentation et d'accueil du public se trouveront bien évidemment modifiées. Pourtant, pendant la crise, vous avez sans doute vu la réaction de plusieurs artistes qui ont transformé des concerts physiques en concerts en ligne. Ou ceux qui ont organisé des répétitions de leur ensemble en visioconférence. Cela montre que la culture jurassienne sait rebondir.

De même, l'envie du public jurassien de retrouver la convivialité et l'émotion procurée par des manifestations culturelles, qui est profondément ancrée dans le Jura, ne pourra pas être durablement entamée. La reprise culturelle sera prudente et l'Etat jouera son rôle d'accompagnateur. Mais reprise culturelle il y aura, avec une dimension assurément nouvelle. Merci de votre attention.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Permettez-moi à présent un détour du côté des Ressources humaines, du côté de l'Action sociale et du côté de la Police cantonale. En premier lieu, les ressources humaines avec en filigrane une question :

– Le personnel de l'Etat : vers un changement ?

Depuis la mi-mars, la pandémie du Coronavirus nous a obligés à modifier nos comportements et nos fonctionnements. Nous avons dû nous adapter quasiment du jour au lendemain pour faire face à une situation totalement inédite ! A la maison tout d'abord, en réapprenant à vivre ensemble, à se côtoyer parfois durant toute la journée. Au travail ensuite, en expérimentant de nouvelles manières de travailler et des formes de collaborations différentes.

Cette nouvelle situation n'est pas facile, loin de là, notamment sur le plan psychologique ! Il serait faux de la sous-estimer et il s'agira d'accompagner en conséquence l'ensemble de la fonction publique durant les prochains mois, ce d'autant que cette crise risque de durer un certain temps encore, avec potentiellement des variations d'intensité.

Cela implique une grande vigilance et la poursuite du respect des règles sanitaires et des gestes protecteurs mais aussi la nécessité d'organiser parfois le travail de manière différente pour limiter et réduire le nombre de personnes présentes physiquement sur les sites ainsi que les contacts entre elles. Tout cela en retrouvant un rythme de travail normal permettant d'assurer la continuité de l'activité de l'Etat, dans un environnement changeant et complexe. C'est un subtil équilibre à trouver et une nouvelle organisation à mettre en place, à court, à moyen et à long terme.

Depuis le 16 mars dernier, l'Etat a continué à fonctionner avec des collaboratrices et des collaborateurs pour une bonne partie à domicile; toutes et tous ont travaillé à distance, utilisé la visioconférence pour des entretiens bilatéraux ou des séances d'équipes afin d'assurer la continuité des prestations pour nos concitoyennes et nos concitoyens.

Une multitude de collaborations flexibles, agiles et évolutives, basées non plus sur les statuts ou les règlements mais sur les compétences, les expériences et les savoir-faire de chacune et chacun, ont par ailleurs vu le jour au sein de l'Etat.

Cette intelligence collective s'est parfaitement bien traduite, notamment au niveau de l'EMCC qui a permis d'anticiper les difficultés, d'intégrer les nombreuses données provenant du Conseil fédéral, des pays voisins, des structures paratatiques, ceci afin de prendre les bonnes décisions et d'adapter, en temps réel, le dispositif cantonal.

Plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont également dû se former rapidement, entre «pairs», prendre de nouvelles responsabilités, presque apprendre un nouveau métier parfois, innover pour gérer des situations difficiles, pour rassurer et conseiller dans un environnement incertain, que cela soit dans la gestion de la Hotline qui a successivement traité les domaines santé, école, crèche, économie, dans la gestion de la plateforme Solidarité et des différentes demandes formulées et j'en passe.

Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des employés de l'Etat qui se sont engagés de manière exemplaire durant ces derniers mois de crise.

La fonction publique a vécu une expérience très particulière et, en revenant désormais à une certaine normalité, il est important qu'elle garde tout ce qu'elle a appris de cette pé-

riode, à savoir cette flexibilité et cet état d'esprit teinté de solidarité, de générosité, de compréhension et également de partage de compétences et d'expériences.

Cette crise, bien qu'éprouvante, lui a offert tout simplement l'opportunité d'en sortir renforcée, de capitaliser sur les bonnes pratiques qui pourront perdurer à moyen et à long terme, de remédier aux faiblesses mise en évidence et d'ainsi mieux réagir aux défis futurs.

Il y a assurément d'excellentes leçons à tirer de cette crise.

Venons-en à présent au domaine de l'action sociale, avec également une question importante que l'on pourrait synthétiser par :

– Action sociale : vers un renforcement évident des liens ?

Un paradoxe marquant ressort de la crise que nous traversons. Les liens sociaux ont été par la force des choses distendus mais, malgré cela, et plus que jamais, l'importance d'un tissu social fort et de liens de proximité est ressortie au grand jour.

Au cœur de la crise, les actions d'entraide se sont multipliées de manière extraordinaire : les communes ont d'emblée pris la mesure des besoins de leurs citoyennes et citoyens les plus vulnérables. Elles ont mis en place des numéros d'appel spécifiques, mobilisé des énergies, pris des contacts, offert des services à leur population.

De leur côté, les associations et les institutions sociales ont également joué le jeu, maintenant coûte que coûte les liens avec leurs résidents et leurs clients, assurant leurs prestations dans des conditions parfois difficiles.

Par ailleurs, des centaines de personnes se sont mobilisées pour offrir un coup de main à leur voisin, à leur collègue, à leurs parents.

Ce formidable élan de solidarité a permis de démontrer deux choses : la première, c'est que le filet social fonctionne bien dans notre Canton et qu'il nous a permis de faire face, pour le moment, à cette crise. La seconde chose qui a été démontrée, c'est que la solidité de ce filet dépend de la force des liens qui le composent.

Premier constat donc, le filet social jurassien fonctionne bien. A titre d'exemple, plus de 200'000 francs ont été versés à ce jour à plus de 200 ménages sous forme d'aide financière directe, en collaboration entre tous les prestataires présents sur le territoire jurassien. De nombreux bons alimentaires ont été délivrés dès le début de la crise, permettant notamment de suppléer à la mise à l'arrêt de Table «Couvre-toi», des Cartons du cœur et du P'tit plus. Fort heureusement, les distributions alimentaires ont repris leurs activités depuis lors.

Sous l'angle social, la crise va encore déployer ses effets avec un temps de décalage et les aides financières devront continuer à répondre aux besoins; les critères d'octroi ont ainsi été revus et le cercle des bénéficiaires élargi.

Si ces aides ponctuelles sont octroyées rapidement et efficacement, c'est grâce à l'excellente collaboration des prestataires que sont Caritas Jura, la Croix Rouge Jura et le Secours d'Hiver Jura, mais également à la belle générosité de celles et ceux qui ont effectué des versements à ces divers fonds.

Du côté des Services sociaux régionaux, une augmentation des demandes de renseignements a été enregistrée au début de la crise mais, grâce à toutes les mesures mises en

place, que cela soit notamment dans le domaine social, économique, culturel ou encore sportif, il n'y a, pour le moment, pas de hausse du nombre de dossiers d'aide sociale.

Il s'agit toutefois d'être très vigilant et de porter une attention particulière à l'évolution des chiffres sur le moyen terme. La Conférence suisse des institutions d'action sociale anticipe ainsi une hausse de près de 30 % des dossiers d'aide sociale à l'horizon 2022.

Face à cette situation, il est indispensable de renforcer et d'améliorer le dispositif d'aide sociale. L'enjeu prioritaire est ici bien davantage celui du monitoring, en particulier en lien avec les partenaires des milieux économiques et de la prévention.

La crise sanitaire aura inmanquablement des conséquences économiques, et donc sociales, pour nombre de Juraissiens et Jurassiennes.

Certains devront peut-être faire face à une perte d'emploi, d'autres verront leurs revenus diminuer de manière durable, ceci en regard d'une reprise qui sera certes là mais peut-être pas complètement suffisante pour ne pas laisser un certain nombre de personnes sur le bord du chemin.

Vous l'aurez compris, si la crise est en phase de reflux sous l'angle sanitaire, nous devons impérativement rester vigilants et porter dorénavant notre attention vers les impacts à moyen et long terme sur la qualité de vie de la population jurassienne.

Alors que l'union sacrée est relativement facile à trouver au plus fort de la crise, il conviendra de maintenir l'effort sur la durée. Les principes essentiels de la cohésion sociale, la symétrie des efforts et la solidarité sont les valeurs qui doivent nous guider dès aujourd'hui et pour les mois à venir. Il est en effet de notre responsabilité que les victimes indirectes de la COVID-19 ne soient pas laissées sur le bas-côté.

Concernant le second enseignement de cette crise au niveau social, à savoir que le filet social n'est solide qu'au regard de la force de chacun de ses liens, jamais, dans l'histoire récente, les habitants de ce Canton ne se sont autant préoccupés du bien-être de leur entourage.

Cet élan de générosité a démontré la nécessité de coordination entre tous les partenaires de l'action sociale : Canton, communes, institutions, associations, bénévoles individuels ou encore proches-aidants.

Comme pour l'organisation du travail, la crise a permis d'expérimenter de nouvelles manières d'œuvrer, main dans la main, entre l'Etat et les milieux associatifs.

Par des contacts plus fréquents, plus étroits et par la mutualisation des savoir-faire, le tout découlant d'une nécessité d'aller vite pour répondre aux demandes, une vraie relation de confiance s'est installée et a permis des actions concertées, rapides, pragmatiques et efficaces.

Nous entendons bien évidemment capitaliser sur ces expériences et entretenir cette vision positive et porteuse de sens vers un renforcement durable des liens entre tous les partenaires de l'action sociale et du maintien d'un filet social aussi fort, aussi solide et aussi dense que possible.

Le domaine de l'accueil extrafamilial a également été complètement chamboulé dès l'amorce de la crise.

Dès l'annonce de la fermeture des crèches, unités d'accueil pour écoliers et de l'accueil en milieu familial, un service d'accueil d'urgence a été mis en place pour les enfants des

personnes directement mobilisées dans la lutte contre la COVID-19, puis le cercle a été sensiblement élargi au fur et à mesure des semaines. Une réouverture progressive a débuté le 27 avril pour accompagner, en tant que dispositif complémentaire, la reprise d'une partie des activités économiques.

Dans ce domaine, quelques choix politiques forts ont été effectués avec le souci constant de fournir une offre d'accueil suffisante et flexible à la population jurassienne, tout en minimisant les risques sanitaires. Ainsi, dès le 16 mars, toutes les conventions de placement ont été suspendues et des parents qui avaient d'autres solutions de garde avant la crise, par exemple les grands-parents, ont pu faire appel à ce service.

Dès la mi-mars et jusqu'au 27 avril, l'accueil d'urgence n'a pas été facturé, ceci comme geste de reconnaissance envers le personnel directement «au front» dans cette pandémie.

D'autre part, depuis le 16 mars et jusqu'au 1<sup>er</sup> août prochain, le principe de facturation par forfait a été abandonné au profit d'un système de facturation selon les présences effectives des enfants. Ainsi, les parents, qui ont vu et qui voient encore leur taux d'activité ou leur horaire de travail fluctuer, disposent de plus de flexibilité pour la garde de leur enfant et ne sont ainsi pas pénalisés au niveau financier.

Durant tout ce processus, les contacts avec les institutions d'accueil de l'enfance ont été constants, riches, constructifs et nous avons pu compter en tout temps sur une qualité de service irréprochable, une compréhension immédiate des enjeux et une flexibilité et une disponibilité exemplaires pour accueillir les enfants.

Venons-en à présent au niveau des actions de la Police cantonale avec la question :

– Police : vers davantage de flexibilité et de collaboration ?

La Police cantonale a bien sûr également été aussi fortement impactée par cette période de semi-confinement, de sa tête jusqu'à sa base.

Les cadres de la Police cantonale ont été énormément sollicités, notamment par le fait que le commandant de la Police cantonale a pris la direction de l'EMCC alors que le chef de la Protection de la population et de la sécurité assurait la fonction de remplaçant du chef EMCC, tout en étant adjoint au commandant de la Police cantonale.

S'agissant du personnel dans le terrain, si la police judiciaire a vu le nombre de ses enquêtes diminuer de manière sensible durant quelques semaines, du fait principalement de la mise au ralenti de l'activité judiciaire et de la baisse de la commission d'infractions graves, la gendarmerie, quant à elle, a dû totalement se réorganiser. En parallèle de ses missions habituelles de police-secours, elle a effectué une multitude de missions de police de proximité, en particulier durant les week-ends, afin de faire respecter les règles sanitaires édictées par la Confédération, soit par la prévention, soit par des amendes d'ordre, soit parfois encore des dénonciations auprès du Ministère public.

La protection civile, qui dépend également de la Police cantonale, a fourni des services précieux et multiples à l'ensemble de la collectivité, que cela soit pour l'acheminement de matériel sanitaire, l'appui aux centres de dépistage ou encore le transport de personnes à risque dans différents hôpitaux.

La Police cantonale a également assuré la coordination avec l'Administration fédérale des douanes, notamment pour assurer une bonne fluidité du trafic aux passages de frontière,

ainsi qu'avec l'armée, par l'engagement de soldats sanitaires au profit de l'Hôpital du Jura.

A ce stade, nous pouvons tirer un bilan très positif du fonctionnement de la Police cantonale durant cette pandémie. Elle a su faire preuve de flexibilité, d'engagement et a travaillé en bonne intelligence avec l'ensemble de ses partenaires, notamment avec les deux polices municipales de Porrentruy et de Delémont.

Il est toutefois certain que ces résultats n'auraient jamais été atteints sans l'effort conséquent de l'ensemble de la population jurassienne. Sans elle, sans son engagement et son abnégation, la Police cantonale n'aurait jamais pu mener à bien les nouvelles tâches, souvent particulières et pour le moins originales, qui lui ont été confiées durant cette crise. La police a encore place dans le dispositif de crise pour quelque temps. Jusqu'à quand ? Avec quelles tâches et quelles missions ? Des réponses à nouveau souples et pondérées devront être amenées à ces questions.

Pour terminer mon propos, je ne saurais que trop remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens du canton de Jura pour le respect porté aux différentes règles qui ont été édictées tout au long de cette crise. La vigilance reste toutefois de mise et il s'agit désormais de se projeter dans une nouvelle réalité qui ne sera peut-être plus forcément celle que nous avons connue jusqu'alors mais pour laquelle nous allons devoir nous engager encore durablement sur les prochains mois. Merci de votre attention.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Au niveau du Département de l'environnement, je vais vous parler dans un premier temps des transports publics.

La quasi-totalité des mesures relatives aux transports publics dans le cadre de l'épidémie de SARS-CoV-2 ont été prises à l'échelon national par la Confédération, en étroite collaboration avec les entreprises de transport.

Les cantons ont été associés régulièrement aux réflexions. L'offre de transports publics a été réduite par étapes dès le 20 mars 2020 tout en maintenant une cadence au niveau de la desserte. L'offre a été rétablie, quasi totalement, le 11 mai. Un paquet de mesures a été défini entre la branche et la Confédération. Des mesures de désinfection ont été introduites dans les véhicules et aux arrêts. Il est recommandé de se déplacer si possible aux heures creuses. Il est fortement préconisé d'utiliser un masque si les distances entre personnes sont insuffisantes.

Le Gouvernement jurassien a demandé au Conseil fédéral de rendre le port du masque obligatoire en cas de distances insuffisantes.

Avec une baisse de près de 80 % de la clientèle au plus fort de la crise, les pertes de recettes ont été importantes pour les entreprises de transport. Il est difficile de les estimer définitivement car elles dépendront encore de la manière dont la population réutilisera les transports publics ces prochains mois.

Les discussions sont en cours au niveau fédéral, ainsi qu'avec les cantons, pour définir la répartition de la facture.

Pour le trafic régional, les cantons seront appelés à contribuer en complément de la Confédération.

Je tiens ici à remercier le personnel des transports au sens large du terme, qui ont su, durant cette période difficile, maintenir une offre de qualité, une offre régulière, et maintenir finalement une bonne qualité de transports publics en Suisse



malgré les circonstances sanitaires à la fois dans les véhicules de transport et également pour eux-mêmes et pour leurs familles.

Au niveau du DEN également, le Service des infrastructures a contribué à certaines activités durant la crise. Le Service des infrastructures a été mobilisé suite à une décision du Conseil fédéral qui a décidé de boucler les frontières avec tous les pays nous entourant. Dix hommes ont été mobilisés immédiatement et ont réussi à boucler les frontières, hormis bien sûr les passages de Boncourt et de Goumois, en quelques heures et ceci nous a valu un courrier de remerciements de l'Administration fédérale des douanes qui a salué la rapidité et l'efficacité de nos collaborateurs. Et je tiens à m'associer aux remerciements de la Confédération.

Un autre secteur qui a été impacté et qui nous concerne finalement tous, c'est la Section bâtiments et domaines, avec son secteur d'exploitation et, donc, les concierges. Concierges qui ont donc eu un travail supplémentaire, notamment de désinfection systématique de tous les lieux et de tous les locaux. Et je tiens également à remercier ici tous les concierges qui ont fait et font encore un travail exceptionnel pour garantir des conditions de travail optimales dans cette situation liée à la COVID-19.

Voilà pour ce qui en est du Département de l'environnement et je peux céder le micro à mon successeur, qui est Jacques Gerber je crois.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'économie et de la santé : En suivant l'évolution des cas avérés, des hospitalisations, voire des décès depuis plusieurs jours, on pourrait avoir l'impression que cette crise est déjà une crise bien lointaine, une crise du passé.

Permettez-moi de vous rappeler que le premier cas dans le canton du Jura est arrivé le 5 mars. Donc, il y a tout juste douze semaines. A ce moment-là, le Grand Est, juste de l'autre côté de la frontière, était déjà dans une situation très difficile et nous avions de quoi nous inquiéter.

Si l'on doit faire un premier constat de cette crise sanitaire, on peut dire que nous ne nous en sortons pas mal. Je ne vous cache pas que nous nous attendions à une situation bien pire. Certains modèles nous annonçaient entre 500 et 700 morts pour le canton du Jura. Ces modèles n'étaient pas utopiques; ils étaient simplement basés sur la réalité que vivaient certains de nos voisins.

Alors, comment expliquer que le Jura, finalement, ait pu s'en sortir avec les chiffres que vous connaissez ? Notamment parce qu'à plusieurs reprises, vous l'avez entendu, le Gouvernement jurassien a pris des décisions fortes, ce quelques jours avant la Confédération, quelques jours avant les autres cantons également. C'est notamment le cas des visites à l'hôpital, dans les institutions pour personnes âgées et en appartements protégés. Trois jours parfois peuvent faire la différence.

Aujourd'hui, nous savons ce que produit le virus lorsqu'il entre par exemple dans un EMS. Nous avons à peu près, en Suisse romande, 50 % des cas de décès qui viennent de cas COVID dans les EMS et dans les appartements protégés.

Loin de nous par contre l'idée de nous jeter des fleurs. Nous ne sommes pas dans une science exacte et il faut également reconnaître que nous avons peut-être eu un peu de chance. Par contre, nous savions ce qui se passait à quelques kilomètres de nos frontières. C'est cette sensibilité, c'est

ce vécu, ce sont ces contacts également avec nos homologues de l'autre côté de la frontière qui nous ont fait réagir rapidement et prendre la dimension d'une catastrophe sanitaire qui pouvait également se produire dans le canton du Jura si nous n'intervenions pas.

Un autre élément qui a extrêmement bien fonctionné, c'est la collaboration entre les différents acteurs au niveau de la République et Canton du Jura, après justement avoir pris conscience de la situation. Je pense ici bien sûr le partenariat entre l'Etat et l'Hôpital, les institutions sociales, les institutions de soins, l'Etat-major de conduite également. Ici, tout le monde, dès le départ, a tiré à la même corde, avec un vrai sens des responsabilités et surtout un objectif commun partagé : ne pas être dépassé par la situation. C'était le leitmotiv, je dirais, des premières réunions de ces différents acteurs, soit de prendre toutes les mesures pour que notre système de santé puisse absorber les différents cas qui pourraient se présenter.

Donc, oui, le canton du Jura a fait preuve, par son organisation, d'une efficacité remarquable.

Le Gouvernement, sous l'égide de l'état de nécessité, a souvent dû prendre des décisions impactant directement la vie quotidienne de la population, ceci sans pouvoir s'appuyer sur ses représentants, donc sur vous, Mesdames et Messieurs. Alors, certains peuvent peut-être penser que c'est facile, agréable. C'était une nécessité ! Comme est également la nécessité aujourd'hui que la démocratie reprenne ses droits. Même à cinq, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement, par rapport au poids de certaines décisions, s'est senti seul !

Je tiens ici toutefois à saluer le comportement de la population mais également de tous les acteurs qui ont interagi positivement pour gérer cette situation de crise. Tout n'a bien évidemment pas été parfait.

Premièrement, la Confédération a dû prendre très rapidement la main sur les cantons en voyant que ces derniers, premièrement, vivaient des situations différentes, appréciaient également la situation de manière différente et, surtout, prenaient des mesures différentes, créant ainsi une confusion au sein de la population suisse quant à l'efficacité et la nécessité de prendre certaines mesures. Ensuite, certaines décisions de la Confédération ont été difficiles à expliquer, difficiles à comprendre. Si, au début, c'était relativement facile (il est facile de confiner, il est facile de tout arrêter), il est beaucoup plus difficile de reprendre les activités. Et nous constatons là un besoin permanent de la Confédération de clarifier certaines décisions communiquées, parfois en prenant plusieurs jours, plusieurs semaines pour le faire. Je dois dire que, là, il y a certainement un potentiel d'amélioration si nous devons retrouver une situation de crise telle que celle que nous avons connue.

Et au niveau cantonal, me direz-vous, étions-nous prêts ? Certainement pas totalement. Je crois qu'il faut le reconnaître. Nous devons mener une réflexion de fond, suite à cette crise, sur notre fonctionnement bien sûr mais aussi sur les moyens de protection à disposition de la population. Ici comme ailleurs du reste, nous avons eu des difficultés. Je ne vous cache que nous avons également transpiré certains jours par rapport à l'évolution des stocks de certains matériels. On a beaucoup parlé des masques mais les surblouses ont posé beaucoup plus de problèmes. Nous avons également dû nous débattre pour garantir en permanence l'approvisionnement de certains médicaments.

Au niveau sanitaire par contre, Mesdames et Messieurs, et je l'ai dit à plusieurs reprises, nous jouons là notre crédibilité des douze dernières semaines aujourd'hui. Si nous relâchons nos efforts, si nous pensons que la crise est terminée ce jour, alors nous aurons sans aucun doute une deuxième vague. Il est donc important que l'ensemble des politiques, que l'ensemble des responsables continuent à porter le message au niveau des gestes barrières, continuent à rendre la population attentive au fait que ce virus peut réapparaître rapidement. Et le virus n'a pas été modifié depuis douze semaines, le corps humain non plus par rapport aux effets du virus sur ce dernier. Les personnes vulnérables sont donc tout autant vulnérables aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a trois mois. Donc, effectivement, notre crédibilité et l'action des pouvoirs publics se jouent aujourd'hui si nous voulons éviter une deuxième vague qui serait catastrophique bien sûr au niveau sanitaire mais encore plus au niveau économique.

Quelle a été du reste l'action du Gouvernement au niveau de l'économie ? Nous avons décidé dès le début – et je crois que c'est important – de réfléchir à compléter le dispositif fédéral, à essayer de combler les lacunes que nous avons identifiées, d'une manière extrêmement pragmatique. Le Gouvernement a en permanence adapté son dispositif à celui du Conseil fédéral qui, lui-même, évoluait – vous l'avez vu, vous l'avez entendu – de jour en jour, voire d'heure en heure. Nous sommes donc venus, de manière subsidiaire, complémentaire aux décisions de la Confédération, avec parfois de petites mesures qui peuvent paraître un petit geste mais efficaces et surtout appréciées. Je pense ici notamment aux 500 francs que nous avons mis à disposition des gens pour se faire conseiller dans les méandres administratifs des nouvelles mesures qui étaient mises à leur disposition.

Un moteur, par contre, de l'action gouvernementale en matière de soutien à l'économie a été un lien permanent avec le terrain. Chaque semaine, j'avais et j'ai toujours pour mission de dialoguer avec les syndicats, les associations patronales et les banques dans un premier temps; évidemment, maintenant, celles-ci sont moins concernées. Plusieurs mesures proposées par ces différents acteurs ont été retenues, ont été discutées et ont parfois abouti à des décisions gouvernementales en fin de course.

Nous avons également en permanence conseillé les différents acteurs dans le terrain. Plus de 1'000 visites et contrôles ont été faits dans des entreprises, chez des indépendants depuis le début de la crise, bien sûr avec une augmentation également au niveau de la reprise, pour conseiller, adapter certains dispositifs dans l'objectif principal de maintenir un haut niveau de sécurité et de ne jamais transiger sur la sécurité sanitaire mais en étant dans la possibilité de maintenir l'activité économique dans les meilleures conditions possibles.

Quelques mots encore sur les perspectives économiques. Elles diffèrent évidemment selon les secteurs mais il faut reconnaître qu'elles ne sont pas encourageantes. Le secteur de l'horlogerie mettra des mois, voire des années pour se relever. Des entreprises, petites et parfois même grandes, pourraient disparaître. Et je crois que nous avons là un énorme défi, nous politiciens, bien sûr également le Gouvernement, de poursuivre cet accompagnement pour ne laisser personne au bord du chemin. Nous avons donc encore des difficultés devant nous.

Mesdames et Messieurs, je termine avec cette réflexion personnelle. Cette crise nous a appris aussi et surtout une

forme d'humilité, que cela soit dans les hôpitaux pour le personnel soignant, au bout du téléphone des «hotlines» pour le personnel de l'Etat (plus de 22'000 appels depuis le début du mois de mars), devant la presse ou simplement devant vous, responsables politiques. Nous avons dû admettre à de multiples reprises que nous ne savions pas. Et peut-être que nous ne saurons jamais. Cela est souvent frustrant mais c'est une réalité. Nous devons certainement vivre encore longtemps avec cette incertitude qui sera, pour un temps en tout cas, une composante fondamentale de la vie politique, économique et sociale de nos sociétés.

Je me permets de citer, en conclusion, Winston Churchill : «Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté». J'espère que nous ferons toutes et tous partie de la deuxième catégorie afin d'utiliser au maximum les opportunités qui se présentent à nous et de pouvoir ainsi garantir un bel avenir à notre Canton et à nos concitoyennes et concitoyens. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des finances : Le caractère exceptionnel de la crise a nécessité et nécessitera encore des mesures tout aussi exceptionnelles. A l'instar des autres départements, le Département des finances a dû se montrer proactif, créatif et encore davantage collaboratif pour faire face à une situation financière compliquée et engageante.

Il m'est difficile de citer l'investissement de chaque service ou de chaque collaboratrice et chaque collaborateur mais je tiens à remercier chacune et chacun d'entre eux !

Je souhaiterais, devant cette assemblée, revenir sur trois éléments marquants : la collaboration institutionnelle avec les communes, la digitalisation et les finances cantonales.

De manière générale et encore plus durant cette période, la coordination entre les différents niveaux institutionnels, soit entre la Confédération et le Canton et entre le Canton et les communes, a représenté un facteur-clé de la mise en œuvre des différentes mesures.

Dès le début de la pandémie, le Gouvernement a eu la volonté d'associer les communes et de les informer de l'évolution de la situation, par l'intermédiaire du Délégué aux affaires communales qui a été intégré au sein de l'Etat-major de conduite.

Un premier message a été envoyé aux maires et à l'AJC le 10 mars, puis des informations relatives à la gestion de la crise ont été transmises aux communes de façon régulière. Un suivi de l'évolution de la situation, commune par commune, a été établi par l'EMCC (chaque commune était par exemple invitée à renvoyer tous les lundis matins un formulaire sur sa gestion de la crise dans différents secteurs comme la voirie, les personnes isolées, la sécurité publique, les commerces, la garde des enfants et le moral de la population).

Il est également à noter que de nombreuses communes ont collaboré avec les services sociaux et l'Etat dans la mise en place et le fonctionnement de la plateforme de solidarité, en assurant leur rôle de proximité. Je souhaite ici saluer leur précieuse implication.

En période de crise, la Confédération, le Canton ou encore les communes jouent un rôle de stabilisateur du dispositif. Il appartenait ainsi, au niveau cantonal, de garantir la continuité de nos activités prioritaires, tant par les ressources informatiques que financières.

En ce qui concerne les ressources informatiques, et comme ma collègue l'a mentionné tout à l'heure, de nombreuses personnes ont été amenées à travailler de manière différente et le personnel de l'administration cantonale s'est vu proposer, lorsque cela était possible, la solution du télétravail. Au total, ce sont près de 850 collaboratrices et collaborateurs qui ont pu travailler depuis leur domicile.

Les nombreux travaux de modernisation de l'infrastructure informatique effectués ces dernières années ont grandement facilité la mise en place du télétravail et ceci dans un laps de temps très court.

On pense principalement au déploiement de technologies innovantes comme la virtualisation du parc informatique qui a permis à un nombre important de collaborateurs de l'administration, ne disposant pas d'ordinateurs portables dans le cadre de leur fonction, d'accéder, de manière simple et sécurisée, aux ressources informatiques de l'Etat depuis leur domicile. La visioconférence s'est également démocratisée au sein de l'administration et a permis la tenue de séance en toute sécurité.

A l'avenir, il s'agira de tirer profit et de valoriser les avantages offerts par ces nouvelles pratiques.

Pour les ressources financières, la COVID-19 a rapidement tendu les marchés financiers puisqu'à partir de la mi-mars, l'économie a fonctionné au ralenti et l'argent a moins circulé que d'ordinaire. Une des premières mesures à prendre en matière de finances cantonales a dès lors consisté à garantir, en tout temps et à temps, un approvisionnement suffisant en liquidités.

Face à l'incertitude, chaque entreprise, chaque institution veille à disposer d'un stock suffisant de liquidités pour payer ses charges. C'est ce que les spécialistes ont appelé «l'effet papier de toilette» : chacun cherche à se mettre en sécurité et à s'assurer des stocks pour des lendemains incertains.

Après une analyse approfondie et tenant compte des remboursements à effectuer en 2020, le Gouvernement a ainsi soumis, en date du 8 avril dernier, à la CGF un dossier proposant de procéder à l'émission d'obligations. Cette proposition, qui permet de diversifier les sources d'emprunts cantonaux, a été validée et un emprunt obligataire de 100 millions a été conclu pour dix ans à un taux d'intérêt de 0,15 %.

Parallèlement et comme cela a déjà été largement mentionné, différentes mesures pragmatiques, subsidiaires aux mesures fédérales et tenant compte de notre capacité financière, ont été mises en œuvre.

Ces mesures, nécessaires, ont des incidences financières qui peuvent être résumées par trois chiffres : 1 million, 2 millions et 10 millions.

- Le million correspond aux charges supplémentaires directes engagées par l'Etat. Ces charges se composent principalement des mesures sanitaires (comme par exemple les centres de consultations (COCOV) devenus centres de dépistages) ainsi que les travaux informatiques nécessaires à la mise en place du télétravail.
- Les 2 millions correspondent au manque à gagner pour l'Etat en matière d'émoluments suite notamment à la fermeture des guichets, des expertises de l'OVJ et la suspension de décisions administratives. Le blocage de l'activité économique implique également un manque à gagner pour l'Etat.
- Enfin, les mesures de soutien mises en place représentent un montant de 10 millions, dont 1,4 million concerne les

communes. En ce qui concerne l'implication financière des communes, le Gouvernement souhaite rapidement mener une discussion avec elles pour apprécier les modalités de compensation et les accompagner dans cette crise.

Il est important de relever que ce chiffre de 10 millions n'intègre pas les aides versées par le fonds de solidarité dont les dons de tiers cumulés se montent à plus de 1 million.

Ces trois chiffres – 1, 2 et 10 millions – permettent de démontrer, s'il le fallait encore, l'ampleur de la crise que nous traversons. Pour autant, ils n'en représentent que la partie visible.

Une partie moins visible concerne quant à elle les pertes de revenus, sous l'angle fiscal, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, auxquelles il faut s'attendre en 2020 et 2021.

S'il est encore trop tôt pour vous présenter une vision claire de la situation, attendu que nous n'avons pas encore le recul nécessaire par rapport à cette crise, il est toutefois possible d'affirmer que les conséquences en matière de finances cantonales seront conséquentes.

Le Gouvernement travaille actuellement sur l'état de situation et espère disposer très prochainement d'une première vue d'ensemble pertinente.

La pandémie que nous traversons ne saurait toutefois être réduite à ses coûts financiers. Les montants investis sont indispensables pour l'ensemble de la société.

Face à l'ampleur de cette crise, nos décisions politiques et les choix à venir devront eux aussi être à la hauteur. A la hauteur du défi qui nous attend pour que chaque Jurassienne et chaque Jurassien puisse à nouveau envisager les prochains mois avec sérénité.

De nombreux remerciements ont déjà été formulés ce matin et, même si le cœur y est, je ne vais pas les énumérer à nouveau.

Le Gouvernement tient toutefois sincèrement à remercier l'ensemble de la population jurassienne pour l'engagement et la solidarité dont elle a fait preuve durant cette période difficile. Il tient toutefois à rappeler que le virus circule toujours et que le respect des consignes sanitaires est primordial pour éviter un éventuel rebond. Je vous remercie.

**Le président :** Merci au Gouvernement pour ses précisions et ses rapports. La parole est désormais aux représentants des groupes.

**M. Gabriel Voirol (PLR), président de groupe :** Nous revoici enfin ensemble, ce qui ne peut que nous réjouir, même si le lieu n'est pas celui qui nous accueille habituellement. Et j'aimerais ici adresser aussi des remerciements aux autorités de la commune de Courroux, cinquième commune de notre Canton.

Permettez-moi de remercier aussi très chaleureusement l'équipe du secrétariat ainsi que les collaborateurs qui ont contribué à la mise en place de la salle, de ce lieu adapté aux contraintes du moment.

Si un mode de fonctionnement par voie d'ordonnances a permis à notre Etat de franchir le cap de l'auto-confinement, il n'en demeure pas moins qu'une remise en route de l'activité parlementaire était attendue et nécessaire, la démocratie pouvant parfois être égratignée lorsque les autorités législatives sont écartées trop longtemps de la scène politique.

En préambule, nous aimerions saluer ici le travail remarquable, les décisions pertinentes et le souci constant à protéger les citoyens et notre système de vie qu'a eus notre Gouvernement ainsi que tous les collaborateurs de l'Etat qui ont œuvré à ses côtés. Notre Canton, malgré sa proximité avec un foyer important qui a marqué le début de la crise sanitaire en Europe, a parfaitement passé cette première partie de combat avec ce que l'on appelle maintenant non pas le mais la COVID. On le doit aux mesures décidées mais aussi et surtout au bon respect de celles-ci par la population jurassienne.

Aujourd'hui, nous allons examiner plusieurs propositions en lien avec la COVID. Si nous pouvions nous attendre à plusieurs interventions de la part des députés et des groupes, nous avons été quelque peu interpellés par le nombre élevé de celles-ci, ceci au risque de paralyser le fonctionnement de notre administration cantonale, administration qui est au front tous les jours dans la lutte de terrain contre la COVID. C'est malheureusement aussi, indirectement, amener un certain doute quant à la volonté et la détermination de l'Exécutif à imaginer des aides et des solutions dans un cadre où, chaque jour, les décisions fédérales influencent ou ont influencé les stratégies cantonales, ce à quoi nous ne pourrions ou plutôt nous ne pouvons souscrire.

La COVID a quelque peu bouleversé nos habitudes, notre façon de vivre. Si on peut se réjouir de certaines prises de conscience issues de la crise, comme par exemple l'importance de consommer local, de soutenir notre tissu économique régional ou alors de ne pas dépendre uniquement de l'étranger dans des domaines essentiels pour notre vie, il importe que l'on s'en souvienne... et que l'on s'en souvienne bien au-delà du passage de cette crise sanitaire et économique. Mais il ne faut pas oublier que le passé avait aussi de bonnes choses car je ne saurais m'imaginer poursuivre à très long terme une vie où l'on s'éloigne l'un de l'autre, où la crainte de l'autre vient à détruire les relations humaines. Je n'ai jamais, à une exception près, en tant que professionnel de la santé, connu pareil ressenti face à une maladie. La maladie n'est, avec la COVID, parfois plus considérée comme une maladie mais comme un danger. J'ai mal vécu des situations de rejets de l'autre, le malade étant malheureusement parfois considéré comme un pestiféré. Il en est de même des situations de vie où la méfiance de l'autre entraîne des gestes ou des attitudes non compatibles avec des relations humaines dignes. Je rejette le terme «distance sociale». La distance servant à se protéger de la maladie, pas à se distancer socialement. Associer le terme distance à celui de social conduit à faire croire que l'avenir de notre société sera irrémédiablement lié à l'éloignement des uns des autres. Ce n'est pas une perspective pour moi. De plus, comment ne pas s'interroger sur certaines mesures mises en place dans certaines régions du monde pour lutter contre la COVID, comme Singapour et ses futurs robots policiers à la chasse des personnes trop proches l'une de l'autre ? Un mauvais film de science-fiction qui devient réalité ! Le traçage qui pourrait s'associer à la reconnaissance faciale deviendrait lui aussi un danger énorme pour le respect de la liberté individuelle. Un danger à ne pas sous-estimer. Il convient d'être attentif et prudent.

Si le terme «distance sociale» est à mes yeux mal choisi, il en est un autre, et ça risque de vous surprendre, qui me dérange. Celui de «héros». Si je m'autorise à en parler ainsi, c'est en raison du fait que, de par ma profession, je serais censé y être assimilé : les pharmaciens, et aussi et surtout les assistantes en pharmacie, ont été en première ligne, les malades ayant été fortement aiguillés en pharmacie au plus fort de la crise. Être un héros, ça n'est pas ça, ou alors il faut aussi

attribuer ce même qualificatif à toutes les personnes qui ont dû abandonner leurs projets, fermer boutique, accepter sans rechigner les règles de sécurité pour préserver les personnes les plus vulnérables. Des sacrifices ou des risques différents mais tout autant à la hauteur de ce qualificatif de héros.

La responsabilité individuelle est l'un des piliers de notre société. Elle prend toute sa valeur dans la période actuelle. Elle est essentielle pour regagner cette liberté qui, elle aussi, est un fondement majeur de notre raison de vivre. Deux préceptes bien radicaux mais, vous le concéderez, essentiels lorsque notre société est balancée entre des attitudes totalement opposées et risquées, à savoir, d'un côté, l'isolement et la crainte irréflective et, de l'autre, la complète insouciance impliquant l'irresponsabilité.

La gestion d'une telle crise est compliquée. Dès le début de l'auto-confinement et l'arrêt de nombreuses activités sont apparues des craintes sur l'avenir personnel et collectif. Des craintes liées aux incertitudes. Quoi de plus normal. Toutefois, chaque jour, les autorités ont dû adapter les mesures de protection et, en parallèle, les mesures d'aides. Santé et économie côte à côte et non pas l'une contre l'autre. Les oubliés des premiers jours se sont vu offrir des solutions, parfois lentes à se dessiner mais c'est aussi compréhensible face à de tels enjeux. Employés, patrons, indépendants, commerçants, artisans, et j'en passe, toutes les composantes de notre société ont mérité de l'attention. Henri Salvador disait dans une de ses chansons : «Le travail, c'est la santé». Si certains pourraient en douter, rares sont ceux qui n'ont pas constaté que l'absence de travail nuit gravement à la santé.

Le virus ne disparaîtra pas aussi vite qu'il s'est propagé. Si des mesures ont été prises au départ, il convient de rappeler que c'était pour éviter que les hôpitaux et en particulier les soins intensifs soient débordés. Le virus ne disparaîtra pas avec le déconfinement. Il faut apprendre à vivre avec dans le respect de gestes barrières jusqu'à ce que nous en sachions un peu plus sur ce virus. Espérons que nos chercheurs sauront également trouver un vaccin. Mais lorsqu'il sera là, et peut-être aussi les années suivantes, il faudra penser à se faire vacciner. La grippe saisonnière tue aussi beaucoup et on a un vaccin. Et, pourtant, on oublie parfois qu'il existe. A méditer !

Face au déconfinement, les appréciations relatives à la vitesse de sa mise en place varient fortement. Force est de constater qu'il est parfois plus facile d'attendre encore lorsque la garantie totale du salaire est présente. Pour ceux qui voient leur salaire réduit de 20 %, pour ceux qui ont engagé leurs fonds propres pour relever un défi entrepreneurial, pour ceux qui ont dû travailler dans des conditions compliquées, pour ceux qui craignent pour leur avenir, chaque jour entame leur moral, chaque jour entame leur santé. La cohésion et la responsabilité doivent nous encourager à reprendre vie. Telle est la philosophie radicale.

Il y aurait encore beaucoup de choses à partager mais, aujourd'hui, c'est d'abord un message de gratitude aux dirigeants et aux acteurs de terrain à qui nous souhaitons exprimer notre reconnaissance, ainsi qu'à toute la population.

C'est ensemble que nous allons construire l'avenir. Les problèmes d'avant, tels que le climat, les soucis liés à la santé, aux retraites, au chômage, et j'en passe, restent d'actualité. A nous de poursuivre l'action politique, tel est le message du groupe libéral-radical en cette période de reprise. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Anne Roy-Fridez** (PDC), présidente de groupe : Voilà près de trois mois que nous appréhendons une nouvelle façon de vivre. Oui, en effet, à entendre les spécialistes et experts de tous horizons, il semble bien que, depuis l'intrusion du COVID-19 dans nos vies, rien ne sera plus comme avant !

Pour faire face à cette pandémie et pour préserver la santé de toute la population dans un premier temps, puis apporter son soutien indispensable à notre économie et aux personnes les plus fragiles dans un second temps, le Conseil fédéral a dû prendre des mesures sans précédent.

Dans un penser global, agir local, les autorités cantonales ont quant à elles rapidement mis en place les mesures édictées et n'ont pas hésité à prendre des mesures complémentaires spécifiques pour aider, là où il était alors nécessaire, différents acteurs de notre société régionale.

Depuis, l'information diffusée par les médias de tous bords nous accompagne, minute par minute, jour après jour, et témoigne, encore et toujours, de l'évolution de la situation, que ce soit près de nous ou dans le monde entier.

Ces mêmes médias, dont le travail d'information s'est révélé à nouveau essentiel ces dernières semaines, doivent également se battre pour leur survie économique. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Sécurité sanitaire, mais aussi sécurité alimentaire, résonnent de plus en plus, avec plus ou moins de force suivant l'endroit où l'on se trouve sur le globe.

De même, nous avons eu l'occasion de nous confronter à certains effets nocifs de notre mode de vie, de notre consommation d'avant et de leurs répercussions sur la qualité de notre environnement. De plus, chacun d'entre nous garde à l'esprit les images fortes liées à la précarité d'une certaine frange de notre population.

COVID-19 : qu'en sera-t-il des effets de cette pandémie sur le fonctionnement de notre société dans les mois et les années à venir ?

Les répercussions, notamment en termes d'emplois et de finances publiques, sont pour l'heure très difficiles à mesurer. Les contours vont s'affiner au fil des semaines, des mois, nécessitant très certainement la mise en place de nouvelles mesures de soutien avec, comme fil rouge, l'effort partagé et l'équité de traitement, indispensables en cette période faite de craintes et d'incertitudes.

Une évidence pourtant, l'économie doit pouvoir à nouveau fonctionner normalement.

Le soutien des plus faibles ne serait possible sans la création de richesses, que nous souhaitons basées sur le développement durable.

Le rapport du Gouvernement qui nous a été transmis retrace l'ampleur du travail d'accompagnement effectué au sein de notre Canton. Sans vouloir entrer dans les détails, il met en lumière la pertinence des mesures mises en place jusqu'à ce jour.

A ce stade, le groupe PDC tient à relever la qualité de la gestion de la crise menée par le Gouvernement jurassien et le remercie pour son investissement permanent. Les compléments qui viennent de nous être apportés confirment ce sentiment partagé par la population, quand bien même nous savons que nous n'avons pas encore atteint le bout du tunnel.

Il tient également à remercier les nombreuses personnes, en majorité des femmes, faut-il le rappeler, qui ont été au front. Sans elles, le fonctionnement de notre société n'aurait

tout simplement pas été possible. Cela a aussi été l'occasion de voir émerger de magnifiques actions de solidarité.

Après cette première phase de confinement, notre vie active professionnelle et sociale reprend peu à peu de sa substance, pas après pas.

Les situations vécues doivent nous orienter à terme.

Pour illustrer cela, nous souhaitons mettre en place des solutions pragmatiques, rapidement applicables, susceptibles de déployer des effets rapidement.

Dans cet état d'esprit, le PDC souhaite diminuer l'empeinte écologique des personnes actives là où cela est possible et, par la même occasion, améliorer l'équilibre entre vie privée et activité professionnelle.

La crise du Coronavirus a montré que de nombreux aménagements étaient possibles. L'intervention de notre collègue Stéphane Theurillat, que nous traiterons prochainement, sera l'occasion de donner l'impulsion dans ce sens.

Même dans un pays comme le nôtre que l'on qualifie de riche, en cas de crise majeure, nous avons pu mesurer combien il était vital de pouvoir disposer de suffisamment de nourriture. Notre parti continuera à défendre une agriculture productrice de qualité, respectueuse de l'environnement, où les filières de proximité occupent une place de choix.

Outre les mesures à court terme, nous devons traiter de questions qui touchent plus profondément notre société. Sans entrer dans les détails, nous allons nous engager pour un renforcement de piliers tels que la cohésion, la solidarité sociale et l'économie durable, qui seront porteurs de notre société de demain. Nul doute que nous aurons l'occasion d'en débattre plus précisément dans les mois à venir. Merci de votre attention.

**M. Baptiste Laville** (VERTS), président de groupe : Le groupe VERTS et CS-POP a pris connaissance du rapport relatif à la gestion opérationnelle de la crise COVID-19 et tient à remercier le Gouvernement ainsi que l'administration cantonale pour ce document succinct et tout à fait informatif.

A la lecture de ce rapport, mais aussi selon nos observations tout au long de la crise, notre groupe tient à saluer le sang-froid, la détermination et le professionnalisme avec lesquels le Gouvernement, les services de l'administration, les professionnelles et les professionnels de la santé, les services sociaux et toutes les personnes actives dans la vente et les services de première nécessité ont su gérer cette pandémie avec courage et sérieux.

S'il faut rappeler ici que la crise n'est pas encore derrière nous, qu'une deuxième vague est possible et vraisemblable, nous pouvons tout de même constater qu'une bataille décisive a été gagnée. Avec sept décès liés à ce virus, les pertes humaines sont relativement restreintes par rapport à d'autres régions plus touchées. Quoi qu'il en soit, ce bien triste bilan, arraché de justesse au prix de nombreux sacrifices, reste lourd de conséquences et terriblement douloureux à accepter pour de nombreuses familles, amis et proches des victimes.

Si la crise sanitaire semble pour l'instant sous contrôle, ses répercussions sociales sont, elles, sans communes mesures. Le rapport social du Canton estimait qu'une personne sur quatre risque un jour de basculer dans la précarité. Le ou la COVID-19 met désormais cette partie la plus vulnérable de la société en difficultés et la menace de plonger dans la pauvreté. A cet égard, le directeur de Caritas Jura, Jean-Noël Maillard, disait très justement dans un article du «Quotidien

Jurassien» que nous voyons désormais ce que nous ne voulions pas voir avant. Ouvrons donc désormais les yeux, chers collègues et chères collègues...

Les conséquences économiques sont et seront elles aussi redoutables. Les prévisions ne sont pas bonnes... Comme cela a été dit, elles sont même mauvaises... Certains parlent d'une crise pire que celle des «subprimes» en 2008 alors que d'autres évoquent même la Grande Dépression des années 30. Des conséquences sur les entreprises, l'emploi, le commerce et les investissements sont à prévoir... et le choc sera probablement brutal aussi !

Face à cette crise aux multiples facettes (sanitaires, sociales et économiques), le groupe VERTS et CS-POP se doit de rappeler ici, et c'est important de le dire, que la crise COVID-19 trouve ses origines dans une crise bien plus profonde qui est celle de l'écologie. A cet égard, un collectif de 120 scientifiques suisses (dont deux Prix Nobel) signait une tribune publiée le 5 mai dans le journal «Le Temps». Ces scientifiques affirment clairement que le lien entre les pandémies et la destruction des écosystèmes est établi ! Ils écrivent ceci : «Notre empreinte sur l'ensemble de la planète devient problématique, notamment avec 75 % des écosystèmes terrestres et plus de 65 % des écosystèmes marins significativement modifiés par les activités humaines. Ces transformations causent une forte fragmentation des paysages naturels et entraînent une dégradation préoccupante de la biodiversité. Ceci a pour conséquence de perturber les chaînes alimentaires des espèces animales sauvages et peut provoquer des changements comportementaux qui poussent certaines de ces espèces à exploiter des ressources en lien avec les activités humaines. Ceci augmente les risques de transmission de pathogènes aux humains ou à leurs animaux domestiques». D'après ces scientifiques, et ce sont tout sauf des complottistes, une prochaine pandémie est prévisible si nous ne rompons pas avec le déni de la crise écologique.

A l'heure du déconfinement, on peut désormais lire et entendre un peu partout qu'il faut absolument aller vite, qu'il faut «relancer la machine» ou «relancer l'économie». Certes, il est de notre devoir de redresser notre économie et de tout faire pour éviter une crise économique pire que la crise sanitaire... mais de là à «re-lancer l'économie», qui tend à dire qu'il faudrait reprendre les choses comme elles étaient avant, cette volonté de revenir à l'«a-normal» représente à nos yeux exactement l'inverse de ce que nous devons faire. Le piège dans lequel il ne faut pas tomber !

La crise du Coronavirus met donc en lumière les déséquilibres, les dysfonctionnements et les inégalités. Cette pandémie est issue d'une crise écologique, qui est elle-même issue des failles de notre modèle économique. Nous devons avoir le courage – et je sais que certains auront encore aujourd'hui des difficultés à accepter cela – de remettre en cause certains dogmes et particulièrement le dogme du capitalisme libéral et néo-libéral qui est à l'origine d'une économie gourmande en ressources et qui outrepassé les limites de productions terrestres. Les besoins des consommateurs ne sont pas illimités. Les ressources naturelles ne sont pas illimitées. Les entreprises ne cherchent pas toutes à maximiser leurs profits. Tous ces dogmes sont à revoir.

Sans changement profond, des crises importantes continueront de se succéder. La crise climatique, qui aura des conséquences encore plus dévastatrices sur l'environnement et nos sociétés, est annoncée depuis longtemps par les scientifiques... mais nous peinons malheureusement aujourd'hui encore à prendre de vraies mesures.

Chères collègues et chers collègues, nous devons tirer les enseignements de cette crise. Nous devons maintenant passer à une économie plus durable qui réduit son empreinte et utilise de manière plus rationnelle les ressources ! Plutôt que de «re-lancer» une économie qui a prouvé tous ces dysfonctionnements, nous serions bien avisés d'enfin «lancer la transition écologique» ou lancer une économie verte, circulaire, sociale et solidaire !

Qu'on le veuille ou non, il faut être conscient que tout est en train de changer. Il y avait un avant Coronavirus et il y aura naturellement un après. Seules les crises permettent de véritables changements politiques et c'est bien là certainement le seul avantage de cette crise que nous connaissons actuellement.

Cette crise, à l'image des nombreuses mesures prises, nous prouve que, quand on veut prendre des mesures, on le peut.

Le moment est donc venu, chères collègues et chers collègues, de prendre des mesures à la hauteur des enjeux qui nous attendent... «Un autre monde est possible»... Je vous remercie de votre attention.

**M. Fabrice Macquat (PS)**, président de groupe : Il est bon que la gestion de la «pandémie COVID-19» fasse l'objet d'un premier rapport du Gouvernement. Il y en aura certainement d'autres avant de dresser le bilan des mesures prises. Rebond, deuxième, voire troisième vague : les avertissements ne manquent pas dans les milieux médicaux. Si nous pouvons oser l'optimisme, la vigilance et une certaine retenue restent à privilégier.

Durant cette crise inédite, tout n'a pas été parfait mais cela pouvait-il l'être ? Nous avons cependant la satisfaction de remercier l'Exécutif cantonal d'avoir été à la hauteur de la situation. Il a dû et su composer dans l'urgence, improviser et faire preuve de réactivité pour affronter cette situation inédite et inimaginable il y a quelques mois.

Quelles premières leçons doit-on tirer du séisme épidémique ? Cette question-là, il faut l'aborder objectivement, sans céder à la prétention humaine de tout savoir sans rien connaître. Les informations contradictoires, les tâtonnements naturels dans l'inconnu, les doutes survenus au fil des semaines sont là pour nous appeler à la prudence. Soyons lucides face à une situation dont nous ne maîtrisons ni les mécanismes de l'évolution, ni ceux de sa mise en échec.

S'il y a un enseignement décisif à tirer de la crise, c'est le formidable esprit de solidarité des Jurassiennes et des Jura-siens. On s'émerveille devant tant d'initiatives heureuses, individuelles et communautaires, prises pour garantir toute sa portée à l'effort collectif, pour venir en aide, louer l'action des personnels de première ligne, soutenir les plus faibles, pour écrire et illustrer les sentiments les plus nobles dans le partage de l'angoisse des gens. Tout ça, les Jurassiennes et les Jura-siens ne sont pas les seuls à l'avoir fait mais elles et ils l'ont bien fait et continueront à le faire bien dans une fraternité qui les honore.

Je ne vous apprends rien : les dégâts de l'épidémie ont un impact destructeur, non seulement sur la santé mais aussi sur l'économie, avec la crise sociale qui l'accompagne. Ils sont donc triplement désastreux et nos moyens de les réparer sont limités dans leur ampleur, que nous le voulions ou non.

L'objectif «numéro un» de tous les Etats est de protéger la santé de leurs concitoyens. Nous avons moins à l'approuver qu'à le consolider. Cependant, la santé seule n'est pas

tout. Elle est conjointe de l'économie et tributaire de l'épreuve sociale. La crise sanitaire d'aujourd'hui entraîne la crise économique qui entraîne la crise sociale de demain, cela dans des proportions que l'humanité n'a pas connues depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, sa grippe espagnole, sa grande dépression de 1929 et ses deux guerres mondiales. Voilà une donnée historique qui doit heurter notre bonne conscience d'avant cet événement exceptionnel. Voilà qui doit attirer notre attention aussi bien sur nos obligations immédiates que sur nos comportements futurs, sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux.

Notre système de santé a tenu le choc. Nous nous en réjouissons. Il faut toutefois veiller au grain afin de rester performant lors des probables crises prochaines. Matériel de protection et de réanimation en suffisance, ressources humaines sécurisées et valorisées, cela s'avère comme une exigence vitale pour assurer la capacité de l'Hôpital du Jura à combattre toute crise potentielle.

Les personnels de la santé, à l'hôpital ou dans d'autres structures, ont reçu des applaudissements mérités pour leur abnégation face aux risques encourus. Les marques d'amitié et de reconnaissance à leur égard suffisent-elles à les rassurer sur leurs conditions de travail futures, organisationnelles et salariales ? C'est à cette question-là aussi qu'il faut réfléchir et trouver une réponse qui dépasse les bons sentiments et les promesses sans retour.

A cet impératif social, nous associons celui qui pousse à agir en faveur du corps des «petites mains», qualifiées ainsi dans un vocabulaire qui frise le mépris et dont les tâches sont trop facilement déconsidérées alors qu'elles sont essentielles. Nous pensons à celles et ceux qui assurent notre approvisionnement alimentaire par son transport et sa distribution, à toutes les personnes qui assurent l'entretien et le nettoyage des différents lieux de vie et de soins, à tous ces gens sans lesquels notre économie s'arrêterait définitivement. La liste est longue des travailleuses et des travailleurs dont les conditions d'existence devraient être améliorées. L'économie ne marche pas sans ces femmes et ces hommes qui ne touchent que le minimum et se serrent la ceinture pour repousser la fin de chaque mois du 20 au 30.

Face à la progression de la crise sociale, nous tenons à saluer la collaboration des structures qui fournissent leur aide aux plus démunis. Caritas Jura, La Croix-Rouge, Secours d'hiver, par exemple... je demande pardon à celles que j'oublie. Ces structures se sont mobilisées pour garantir à leur action la coordination utile. Elles peuvent en être félicitées. Quant aux crèches et aux UAPE, combien de familles n'ont-elles pas été soulagées, leur permettant un minimum d'activité malgré le confinement ? Elles aussi méritent notre reconnaissance. Enfin, les dons conséquents versés au fonds de solidarité montrent que les gens bien du Jura savent se manifester quand il le faut. Que les donateurs soient remerciés pour leur générosité.

Avant la crise, il faut qu'on en parle, beaucoup à droite réclamaient moins d'Etat ! Durant la crise, des voix de la même obédience ont réclamé et salué le retour de l'Etat. Il y a comme ça des retournements d'opinion qui donnent à réfléchir. Surtout quand ces «retournements» sont susceptibles d'être retournés une fois la crise passée. Quand cela risquera d'arriver, il ne faudra rien oublier. Cette crise a démontré, de manière concrète, l'importance de l'Etat afin de soutenir et d'aider celles et ceux qui en avaient et qui en auront encore besoin.

La crise doit également nous faire réfléchir à notre fonctionnement démocratique. Le groupe socialiste est heureux que le Parlement jurassien puisse reprendre son travail au service de la République et Canton du Jura; il était temps. La gestion des projets, les affaires en cours et la vie courante de notre Canton devaient reprendre. Elles ont d'ailleurs repris et notre Parlement doit amener sa pierre à l'édifice. Il nous paraissait toutefois inconcevable de reprendre le cours des affaires de notre assemblée sans débiter par une partie entièrement dédiée à cette période particulièrement difficile et surnoise que nous avons traversée.

Nous retrouver dans une halle de gymnastique pour une séance du plénum est inhabituel, certes, mais malgré la distance physique, et non sociale comme nous l'entendons encore trop souvent, qui nous sépare, je suis persuadé que le travail que nous allons accomplir durant ces deux jours est indispensable à la bonne marche de notre Canton. Et pour ne rien gâcher au plaisir, nous avons la chance de nous trouver dans un très beau village !

Nous reviendrons ultérieurement sur des interventions liées à la crise, comme nous nous intéresserons très vite au respect des libertés individuelles dans un monde numérique friand de traçage individuel et de surveillance personnelle. Notre inquiétude à ce sujet ne saurait être minimisée.

Face à la crise, notre groupe s'est mobilisé avec ses valeurs et ses convictions. Il continuera à s'attaquer avec la plus grande détermination aux difficultés des Jurassiennes et des Jurassiens, de nos entreprises, de nos commerces, de nos associations sportives, de toutes les structures qui participent de la cohésion sociale comme du dynamisme économique et de l'animation culturelle de notre Canton.

En guise de conclusion et après avoir réitéré notre soutien au Gouvernement, je voudrais citer le philosophe Frédéric Le noir qui a eu ces mots justes et appropriés : «Le mot «crise» en chinois est représenté par deux idéogrammes qui signifient danger et opportunité. Il y a toujours dans une crise la possibilité de changer, de s'ouvrir à autre chose, d'en comprendre les causes et d'essayer d'en tirer les conséquences. Elle peut être une prise de conscience qui nous permet de vivre autrement, tant au niveau individuel que collectif». Puisse-nous nous inspirer et nous souvenir de ce message ! Je vous remercie de votre attention.

**M. Claude Gerber** (UDC), président de groupe : A la lecture du rapport du Gouvernement lié au COVID-19 et après avoir entendu les différents groupes, le groupe UDC partage l'éloge flatteur du travail du Gouvernement.

Face à la menace de ce virus, la mise sur pied d'un Etat-major cantonal de conduite en cas d'événement exceptionnel, par différents acteurs étatiques et paraétatiques, a été une bonne réaction mais, là, nous serons plus nuancés que de dire avant le Conseil fédéral, à savoir que vous avez anticipé, de votre propre initiative, sur la situation particulière afin de connaître l'état de situation dans notre Canton.

Nous devons saluer le Gouvernement d'avoir suivi l'évolution de cette pandémie qui nous démontre un premier cas positif le 5 mars dernier pour arriver, deux mois et demi plus tard, à zéro cas lors de l'établissement de ce rapport. Nous espérons que nous sommes, aujourd'hui, toujours à ce chiffre que nous souhaitons tous.

Sur la gestion de la crise, nos autorités ont su rebondir à chaque fois suite aux consignes du Conseil fédéral après de nouvelles mesures de restrictions.

A la fois sur les mesures dans le domaine sanitaire, social, de l'enseignement et de la formation, nous sommes ravis que ces gamins puissent enfin retrouver le chemin de l'école avec leurs camarades de classe.

S'agissant des mesures prises au sein de l'administration, nous souhaitons d'abord remercier les collaborateurs qui ont fait usage de leurs multifonctionnalités dans la répartition des tâches avec cette forte augmentation de travail.

L'encouragement au télétravail, avec le renforcement dans les infrastructures informatiques et la virtualisation de postes de travail et d'outils de visioconférence, va certainement servir à d'autres usages pour l'avenir.

Les autres mesures (la mise en place de «hotlines», l'ouverture prolongée de magasins, le maintien d'ouverture de quelques crèches pour permettre aux parents de travailler dans les branches en lien avec le confinement) sont là aussi à relever.

Par contre, les suspensions et les reports d'assemblées et de scrutins doivent aujourd'hui être levés afin de redonner de l'autonomie à nos communes. Tout en respectant les consignes.

Le soutien des troupes sanitaires de notre armée aux personnels de l'Hôpital du Jura fut très apprécié. Il en est de même des troupes qui ont apporté leur soutien à l'Administration fédérale des douanes, parfois à rude épreuve lors de l'arrivée des gens du voyage qui ont forcé les barrages. Parfois, ils se croyaient comme dans un cours de répétition à attendre pour ne rien faire. Malgré cela, ce fut une bonne expérience dans un cas réel.

Nous remercions aussi la police, les gardes-frontière mais également les vendeuses et les vendeurs qui sont restés au front pour donner la possibilité de nourrir notre nation, ainsi que les agriculteurs qui ont su être innovants et qui ont continué à travailler pour maintenir un bon taux d'auto-provisionnement.

Du point de vue des contrôles des entreprises et chantiers, nous ne partageons que partiellement le dispositif mis en place. Afin de relancer tout un secteur de l'économie, il doit être en tous points allégé, que chacun prenne ses responsabilités individuelles même si les contrôles se réalisent dans une optique de conseil plutôt que de réprimande.

Dans les mesures de soutien, en général, celui lié au fait qu'il n'y a pas d'intérêts moratoires jusqu'au 31 août devra peut-être être prolongé pour certaines petites PME, indépendants tels que coiffeurs, restaurateurs, physiothérapeutes, etc.

Pour ce qui est de l'économie, nous estimons, s'agissant des mesures de principe énumérées dans le rapport du Gouvernement, que ce dernier pourrait être plus exhaustif, surtout pour les indépendants qui ont largement souffert pendant cette pandémie et encore après, nous ne connaissons pas encore les effets mais ils seront très durs pour certains.

Quant au domaine du sport, nous sommes ravis que le Gouvernement ait débloqué un montant en faveur du sport et de la culture afin que des contributions financières à certaines manifestations sportives annulées soient maintenues. Prochaine étape que l'on pourrait préconiser, c'est l'autorisation que les enfants puissent utiliser les installations sportives au plus vite, comme certaines piscines ouvertes en Suisse alémanique annoncées hier soir dans le «TJ».

Dans les ouvertures progressives, on peut admettre dans l'administration un redémarrage en douceur mais là, pour une

certaine branche de l'économie, c'est peut-être non concevable, par exemple pour certains restaurateurs, ce qui est simplement incompréhensible. On les surcharge de travail qui ne sera pas rentable, déjà dans une phase où la liquidité est fragile.

Le groupe UDC ne soutiendra pas le gaspillage de l'argent des contribuables dans des programmes de soutien car cet argent doit être dépensé avec parcimonie. Par contre, il souhaiterait un renforcement de nos frontières. Nous appelons les citoyennes et les citoyens à penser local, à consommer localement pour notre économie mais également pour une question d'écologie. Un appel également aux entreprises jurassiennes de penser d'abord aux personnes qui se trouvent au chômage dans notre Canton.

Juste pour conclure, le groupe UDC remercie toutes les instances (j'en ai sûrement oubliées) qui ont œuvré pendant cette pandémie et qui le font encore. Une pensée particulière à toutes celles et tous ceux qui ont perdu un membre de leur famille pendant cette pandémie. Soyons encore vigilants car nous sommes pas encore sortis de l'auberge mais profitons de ces bons moments que la vie nous procure tous les jours, à tout instant, avec courage et nous arriverons au bout de ce fléau. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), présidente de groupe :  
Ça me fait vraiment plaisir de vous revoir de visu !

Dans son rapport en lien avec la gestion opérationnelle de la crise COVID-19, le Gouvernement retrace toutes les étapes, les choix et les actions qui ont été menés dans un très court laps de temps.

L'idée n'est pas de reprendre chacun des points du rapport du Gouvernement et de les commenter. De nombreuses interventions au cours de la journée permettront le débat. Toutefois, le groupe PCSI trouve important de relever que le Gouvernement jurassien a bien géré la crise et il réitère ses sincères remerciements pour cet engagement sans faille, sans fausse note. Dans cette situation insolite, il a su parer au plus pressant, il a été clairvoyant, il a régulièrement tenu informé notre Législatif et il a su faire preuve d'humilité en corrigeant certaines décisions.

Tout semble s'être déchaîné depuis la fin février. Trois petits mois à l'échelle humaine mais une impression d'en avoir vécu le triple, et bien plus encore, tant la période était dense. Avec, en sus, une multitude de situations insolites, inimaginables il y a peu pour la plupart. Très rapidement, nous nous sommes rappelé que nous faisons partie intégrante de cette planète et que de telles situations peuvent arriver aussi chez nous.

Nous avons tous vécu et vivons encore cette période particulière avec notre propre ressenti, avec nos expériences. Nous avons tous des mots différents pour en parler. Mais sans trop nous tromper, nous pouvons dire que COVID-19 aura marqué notre vie et nous aura fait réfléchir, réfléchir autrement !

Durant le semi-confinement, durant ce temps où tout semblait suspendu, où tout s'est ralenti, nous avons vu de très nombreux élans de solidarité. Les Jurassiennes et les Jurassiens ont fait preuve de créativité, d'une grande générosité pour passer ensemble et au mieux ce moment difficile.

De nombreux domaines ont été touchés et ont montré une extraordinaire flexibilité et une vitesse d'exécution. Les hôpitaux, les crèches, les écoles, les commerces et tant d'autres ont su s'adapter rapidement.



Paradoxalement, pour beaucoup, la qualité de vie liée à la baisse des nuisances, du stress, est très souvent relevée avec une impression positive. La nature, quant à elle, semble avoir pris une grande bouffée d'oxygène, profitant de cette pause imposée à l'homme. A ne pas oublier dans nos prochaines décisions.

A toutes celles et tous ceux qui se sont fortement impliqués dans la crise, nous nous devons de leurs adresser tous nos remerciements. Un immense merci donc au personnel médical qui a prodigué des soins de qualité et qui s'est donné sans compter, aux employés des administrations qui ont dû faire face à une grosse vague de demandes, aux enseignants qui ont réinventé l'école, au personnel de la vente qui a fait en sorte que nous ne manquions de rien... et à toutes ces personnes qui travaillent dans des métiers de services qui nous rendent la vie plus facile : je pense aux chauffeurs de bus, aux ramasseurs de déchets, aux boulangers, aux facteurs et à tant d'autres encore... Ils et elles étaient là, comme toujours. Mais la situation nous a rappelé qu'ils et elles sont importants, indispensables au bon fonctionnement de notre société.

Une pensée émue également pour les familles qui ont perdu un être cher. Souhaiter également un prompt rétablissement aux personnes durement touchées par la maladie.

Il est temps maintenant de penser à la suite, à l'avenir.

Cette crise a des côtés dramatiques, avec un impact social aux multiples facettes et multiples conséquences. Un impact social qui fait mal, très mal. En Suisse aussi, il y a des pauvres, les premiers à faire les frais de cette crise. Certains l'avaient oublié ou n'avaient pas envie de s'en rappeler. Cette fois-ci, c'était tragiquement visible ! Rester vigilant et redoubler d'efforts pour apporter une aide appropriée. De nombreuses associations et de privés, qui méritent reconnaissance, se sont investis pour les plus démunis et continueront à le faire malgré la difficulté de la tâche. L'Etat doit aussi continuer à jouer un rôle important en s'impliquant davantage encore pour la cause humaine.

Pour l'économie, il s'agit d'un séisme historique dont nous ne connaissons pas encore tous les impacts. Une relance devra être imaginée. Mais, attention, pas n'importe laquelle. Nous devons nous tourner vers une relance durable, qualitative ! La crise sanitaire et économique nous pousse à choisir de nouvelles options. C'est une réelle chance que nous avons de repenser notre économie.

Nous ne voulons pas d'un retour à l'anormal (avec un L apostrophe) ! Des priorités écologiques doivent être données, les commerces et la production locale doivent être favorisés et valorisés d'avantage.

Le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité pourtant nécessaire à notre vie, à notre survie, ne sont pas un mythe mais une urgente réalité.

La population a eu un rôle essentiel ces derniers mois et c'est avec elle que nous devons imaginer la suite, ce à quoi le PCSI s'est d'ores et déjà attelé.

En conclusion, cette pandémie, attendue et inattendue à la fois, pose les jalons sur lesquels nous devons construire un avenir respectueux de l'homme et de la nature. A nous de saisir cette opportunité !

**Le président** : La parole réservée aux représentants des groupes n'est plus utilisée, la discussion générale est ouverte.

**M. Philippe Rottet (UDC)** : Je ne pouvais pas, vous pensez bien, rester insensible à ce qui vient d'être dit par certains qui font ici un amalgame entre le système économique que nous connaissons et la situation sanitaire.

Il y a cent ans, on en était au balbutiement de ce système économique et nous avons connu une crise sanitaire d'une ampleur où il y a eu des dizaines de millions de morts en Europe et de par le monde, qui a continué ensuite de façon dramatique en ce qui concerne l'économie puisque nous avons des chômeurs par dizaines de milliers, avec les soupes populaires. Et ce n'était certainement pas le système économique qui a procuré cela. Et si, aujourd'hui, on s'en est bien sorti, c'est grâce en partie, mais pas seulement, à ce système économique parce que nous avons eu aussi l'argent pour s'en sortir, bien mieux qu'il y a cent ans.

**M. Ivan Godat (VERTS)** : J'aimerais juste partager avec vous une petite réflexion, sur un ton plus doux peut-être.

Cette crise sanitaire a mis en lumière une certaine impréparation de nos pays face à ce type de risque alors même que les spécialistes étaient tous d'accord pour dire que la question n'était pas de savoir si une telle pandémie allait avoir lieu ou non mais quand cela interviendrait.

Nous avons, sur cette question, péché par aveuglement. Nous avons fait preuve de négligence face à un danger parfaitement prévisible.

La crise climatique va nous impacter de manière beaucoup plus violente et pour beaucoup, beaucoup plus longtemps que cette pandémie. Or, nous faisons preuve du même aveuglement et de la même négligence face à cette crise.

Cette crise du Coronavirus aura au minimum rappelé que les autorités savent mettre des milliards sur la table et prendre des mesures fortes lorsqu'elles s'imposent. Il faut juste le vouloir.

**Le président** : La discussion générale n'est plus utilisée, elle est close. Est-ce que le Gouvernement souhaite encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Comme nous ne votons pas sur ce rapport, ce point de l'ordre du jour est donc clos.

### 3. Motion interne no 140

**Création d'un fonds fédéral d'aide aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs lourdement impactées par les mesures prises pour lutter contre la propagation du Coronavirus (COVID-19)**  
**Thomas Schaffter (PCSI)**

Les mesures sanitaires visant à lutter contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), annoncées le vendredi 29 février dernier par le Conseil fédéral, ont eu un impact direct sur bon nombre d'événements sportifs, culturels et de loisirs dans notre pays.

Le but de cette motion interne n'est pas de remettre en cause la pertinence des décisions et interdictions prises par le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la santé publique pour réduire sensiblement la transmission du virus au sein de la population mais plutôt d'évoquer les conséquences financières de ces mesures et interdictions.

Les acteurs sportifs, culturels et de loisirs, réunissant notamment plus de 1'000 personnes dans des lieux confinés, ont été contraints d'annuler des rencontres et manifestations

ou de les maintenir à huis clos dans l'urgence de l'application. Les pertes financières engendrées par ces mesures sanitaires exceptionnelles pourraient même, dans certains cas, mettre en péril certaines organisations ou sociétés.

Ces mesures ont été prises jusqu'au 15 mars prochain mais il est fort possible qu'elles soient maintenues au-delà de cette date, voire même renforcées. Il n'est donc pas exclu que la situation de certaines sociétés s'aggrave de plus en plus.

En conséquence, il nous apparaît comme urgent que les Chambres fédérales prennent une décision forte de solidarité à l'égard de tous ces acteurs lourdement touchés, en créant un fonds d'aide financière destiné aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs particulièrement impactées par les récentes mesures prises le 29 février dernier et susceptibles d'être maintenues au-delà du 15 mars.

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales :

- A. de créer un fonds d'aide financière destiné aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs particulièrement impactées par les mesures sanitaires prises pour lutter contre la propagation du Coronavirus;
- B. de charger le Conseil fédéral d'établir des règles et des critères objectifs d'octroi d'une aide financière au moyen de ce fonds, en concertation avec les fédérations et sociétés sportives, culturelles et de loisirs.

**M. Thomas Schaffter (PCSI) :** Autant le dire d'emblée, la question du maintien de la motion interne no 140 s'est posée dans la mesure où de nombreuses décisions ont été prises sur le plan fédéral depuis son dépôt le 4 mars dernier.

Mais force est de constater que les mesures qui ont conduit à la rédaction de cette motion interne, à savoir l'interdiction de rassemblements de plus de 1'000 personnes, se sont amplifiées et renforcées ces dernières semaines compte tenu des craintes légitimes de propagation de la COVID-19. Désormais, toutes les manifestations sont interdites et les associations sportives, culturelles et de loisirs ont reçu un net coup d'arrêt.

Je vous ferai grâce de la longue liste des situations difficiles auxquelles seront confrontés nos associations locales, sachant que la fanfare du village ou le club de foot local n'ont pu profiter d'une fête de village, d'un concert ou d'un tournoi, pour financer leurs activités ou la formation de leur jeunesse. Que dire de la société de gym qui ne pourra pas participer à la Braderie de Porrentruy, au Marché-Concours ou à la Danse sur la Doux ?

J'ai donc décidé de maintenir cette motion interne car, à ce jour, il n'est pas du tout évident que les aides actuelles soient suffisantes et qu'elles atteignent une cible essentielle à mes yeux, à savoir le tissu associatif et local de notre pays, les petits clubs et associations des domaines de la culture, des sports et des loisirs, où de nombreuses personnes s'investissent, souvent bénévolement, et qui sont des acteurs essentiels de la vie sociale.

Mais reconnaissons que, dans la foulée de ces décisions d'interdiction, les autorités fédérales ont, à juste titre, bien réagi en mettant en place des aides d'urgence destinées à soutenir les associations et clubs et sportifs et culturels.

Du côté sportif tout d'abord, le train de mesures prévoit des prêts à hauteur de 350 millions de francs pour les ligues professionnelles de football et de hockey sur glace. Plus récemment, et c'est heureux, pour les sports populaires et d'élite en dehors du football et du hockey, le Conseil fédéral a finalement prévu de mettre à disposition de ces associations à but non lucratif 50 millions de francs pour 2020 qu'il prévoit d'augmenter s'attendant, semble-t-il, à de graves complications. L'objectif est de prévenir des pertes durables pour les structures sportives suisses, qui fonctionnent en grande partie grâce au bénévolat. Il convient de saluer ces récentes décisions qui résonnent comme une reconnaissance du rôle essentiel joué par de nombreuses associations et clubs sportifs de notre région. Qui plus est, soutien à fonds perdus, ce qui, vous le reconnaîtrez, est relativement rare dans l'ensemble des mesures proposées par la Confédération.

Le soutien à cette motion interne correspondrait finalement à un message de notre Parlement de soutien à l'égard du Conseil fédéral qui semble disposé à augmenter cette aide en 2021.

Mais, à ce stade et à y regarder de plus près, les conditions posées par les autorités fédérales dans les formulaires de demande évoquent, avec beaucoup d'insistance, la preuve à apporter de graves menaces d'insolvabilité et d'un fort risque de surendettement, avec de nombreux documents à produire, ce qui semble particulièrement dissuasif pour des petites associations et des clubs tels que nous les connaissons dans notre région. Il y a un risque élevé qu'ils ne parviennent pas à y recourir, d'où la nécessité de définir des critères, certes objectifs mais pas prohibitifs, comme l'évoque la motion interne en conclusion.

Pour le secteur de la culture, le Conseil fédéral a également décidé de prolonger de quatre mois – et le ministre l'a dit – le soutien annoncé en mars dernier de 280 millions de francs, soit jusqu'au 20 septembre prochain. En effet, les grandes manifestations de plus de 1'000 personnes restent interdites jusqu'à la fin août 2020 et de nombreuses institutions culturelles sont fermées, je le rappelle, jusqu'au 8 juin prochain au moins. Mais le montant total de l'aide reste pour l'instant à 280 millions, somme finalement totalement dédiée à l'indemnisation des pertes financières et non pas sous forme de crédits tel que cela était prévu initialement. Les demandes de soutien reçues à l'heure actuelle – et j'ai encore regardé hier – totalisent déjà 234 millions de francs, ce qui en dit long sur la situation particulièrement difficile du monde culturel. Le montant de 280 millions de francs ne sera pas suffisant, ce qui justifie également le maintien de cette motion interne pour adresser un message fort de notre Parlement dans ce sens aux Chambres fédérales.

A lire le train de mesures en faveur de la culture, on comprend que les aides se limitent au préjudice avéré et aux frais liés à l'annulation ou au report d'une manifestation mais qu'en est-il du manque à gagner réel qui s'avère bien souvent essentiel à la survie de ces structures et associations ? Sans une aide étendue pour compenser ces manques à gagner – et je parle bien de manque à gagner et non de sociétés qui cherchent à faire du bénéfice mais qui cherchent surtout à financer leurs activités et la formation de leur jeunesse – il y a lieu de craindre de lourdes difficultés dans les mois à venir.

Sans vouloir rallonger le débat, il convient également de relever la situation très critique du domaine du loisir qui n'a pu déployer ses activités dans une période de l'année qui, bien souvent, vous en conviendrez, s'y prête idéalement. Et j'évite

de parler des 46 jours ininterrompus de beau temps que nous avons vécus depuis l'annonce du confinement le 16 mars dernier, histoire de ne pas aggraver la frustration...

Si la plupart de ces acteurs ont pu prétendre à d'autres formes d'aides, dans le domaine du loisir notamment, telles que celles offertes aux indépendants au travers des APG, force est d'admettre que ces soutiens n'ont permis que de supporter les besoins vitaux et de loin pas de compenser un manque à gagner nécessaire à couvrir leurs charges fixes. Sachant que ces acteurs des loisirs ne pourront plus recevoir d'aides APG dès le mois de juin, il y a fort à parier que le redémarrage sera très difficile, ceci d'autant plus que ces activités risquent d'être autorisées sous certaines conditions sanitaires. D'ailleurs tout comme les restaurateurs le vivent actuellement, non sans difficulté et sans impact sur leur chiffre d'affaires...

Vous l'aurez donc compris, même si le Conseil fédéral a pris des mesures qui méritent d'être saluées, cette motion interne garde tout son sens car elle rappelle, d'une part, que les montants prévus à ce jour sont insuffisants et, d'autre part, que les sociétés locales des domaines des sports, de la culture et des loisirs risquent de ne pas profiter de ces aides en vertu des critères restrictifs qui ont été mis en place.

Je vous remercie par avance de votre soutien à cette motion interne qui serait un beau signal de notre Parlement à l'égard des milieux associatifs.

**Le président** : Conformément à l'article 59 du règlement du Parlement, la procédure relative aux motions et postulats est applicable par analogie à la motion interne. Elle précise que le Gouvernement ne se prononce pas mais peut participer à la discussion. Il me semble que ce n'est pas le cas au cas d'espèce. Donc, la parole est désormais aux représentants des groupes.

**M. Rémy Meury (CS-POP)** : Très brièvement, Monsieur le Président.

On s'attendait effectivement au retrait de cette motion interne. Au moment où elle a été déposée, le souci manifesté par son auteur se justifiait, à notre sens, pleinement. Aujourd'hui, nous savons que des aides financières visant les buts décrits par la motion interne ont été décidées par le Conseil fédéral.

Je vous le rappelle, comme cela a été fait et sans aller dans le détail, qu'il y a 100 millions qui sont annoncés pour soutenir le sport suisse et 280 millions pour soutenir la culture. La demande qui est formulée, c'est de créer ces fonds au travers de l'initiative proposée par Thomas Schaffter.

Je ne m'étends pas non plus sur les répartitions qui sont prévues, ni sur les critères d'attribution retenus qui ne pourront pas être changés par l'initiative cantonale souhaitée.

Ainsi, clairement, les demandes formulées dans la motion interne ont été réalisées et cette intervention, à notre avis, n'a plus de raison d'être, surtout qu'elle ne peut pas être modifiée selon notre règlement.

Nous ne soutiendrons pas cette motion interne car les buts qu'elle vise, auxquels nous adhérons soyons clairs, sont déjà atteints et nous défendrons une intervention au niveau fédéral qui n'a pas lieu d'être.

**M. Dominique Thiévent (PDC)** : Lors de son dépôt, soit en date du 4 mars dernier, la motion interne de notre collègue Thomas Schaffter avait toute sa raison d'être. Je dis bien avait car, depuis, trois mois se sont écoulés et bien des choses ont changé.

Bien évidemment, le groupe PDC soutient toutes les aides accordées aux intéressés, touchés par les conséquences de cette crise. Réunies en session extraordinaire au début du mois de mai, les Chambres fédérales ont donné leur accord extraordinaire à plus de 57 milliards de francs de crédits urgents à titre de premier supplément au budget 2020.

280 millions ont été débloqués en faveur de la culture pour une durée de deux mois. Au-delà, la situation sera réévaluée en fonction du déconfinement.

100 millions ont été débloqués pour le sport, soit 50 millions pour le sport professionnel et 50 millions pour les organisations bénévoles actives dans le sport de masse. Lors de la conférence de presse tenue en date du 13 mai dernier, le Conseil fédéral a déclaré vouloir soutenir le sport touché par l'épidémie à raison de 500 millions, dont 150 millions iraient à fonds perdu au sport populaire et d'élite.

En conséquence, notre groupe considère que la motion interne est réalisée. Il ne nous paraît pas opportun, compte tenu de ce qui a déjà été entrepris, de demander aux Chambres fédérales, d'une part, et au Conseil fédéral, d'autre part, de souscrire à la demande telle que formulée par le motionnaire puisque, comme déjà dit, le fonds d'aide financière a été créé, de même que les règles et les critères d'octroi d'une aide ont été définis.

Afin de ne pas créer le doute dans l'hypothèse où un refus de la motion interne pourrait être considéré comme un refus aux aides sollicitées, le groupe PDC va s'abstenir à l'unanimité lors du vote de la motion no 140.

En outre, il tient également à remercier Confédération et Gouvernement jurassien pour leur engagement constant et les mesures prises durant cette crise. Je vous remercie de votre attention.

**M. François-Xavier Migy (PS)** : Monsieur le Président, Mesdames les Ministres, je ne vous cache ma joie de prononcer ce titre au féminin pluriel, j'en ai rêvé souvent, et aujourd'hui, pour ma première intervention, mon vœu s'est réalisé, Messieurs les Ministres, chers collègues, je vous rassure, je suis aussi très heureux de vous retrouver.

La motion interne no 140 de notre collègue Thomas Schaffter, qui avait fait preuve d'anticipation sur les problèmes financiers des sociétés culturelles et sportives en lien avec la crise du Coronavirus, pourrait, après quelques mois, paraître obsolète.

En effet, un fonds fédéral de soutien lié à cette crise a finalement été créé pour venir en aide aux domaines du sport et de la culture.

Mais, à la lecture des décisions prises, il s'avère que les sociétés, groupements, clubs et autres associations régionales et locales ne semblent pas suffisamment pris en compte. Seuls les fédérations centrales, grands clubs, festivals d'importance nationales, et j'en passe, se verront soutenir activement par la Confédération.

Après des mois de confinement et de distanciation sociale, la société a besoin de se retrouver et les acteurs de base sont essentiels pour recréer du lien social. Composés principalement de bénévoles, ils animent notre vie culturelle

et sportive mais, comme tout mouvement, ils ont des frais. La suppression des fêtes de village, de divers tournois, championnats, concerts, pièces de théâtre, spectacles a presque entièrement supprimé leurs rentrées financières et les perspectives ne sont pas au beau fixe. Cela met finalement en danger la pérennité de ces structures.

La formation culturelle et sportive de notre jeunesse est en grande partie liée aux acteurs locaux. Sans eux, de nombreux adultes et leurs enfants ne pourront développer leur goût pour le sport et la culture.

Le monde politique fédéral vous expliquera que ce sont les cantons et les communes qui doivent aider nos sociétés mais, au vu des futurs problèmes de rentrées fiscales, la Confédération se doit être un des piliers de notre pays et compléter les subventions déjà importantes que les cantons fournissent actuellement.

Après analyse de ces éléments et de la réalité financière de notre Canton, le groupe socialiste soutient la motion interne no 140 de notre collègue.

**M. Alain Koller (UDC) :** La motion interne no 140 de notre collègue Thomas Schaffter nous a interpellés, notamment pour des questions de date et de mise en œuvre.

La Confédération, en date du 30 mars 2020, a pris des décisions et a octroyé des aides de soutien pour les sociétés sportives, culturelles et de loisirs.

Pour nous, la demande de cette motion interne a déjà été réalisée. C'est pour cela que le groupe UDC, à l'unanimité, ne soutiendra pas la motion interne no 140 de notre collègue.

Je tiens à remercier le Gouvernement pour les aides octroyées aux sociétés jurassiennes. Merci de votre attention.

**M. Yann Rufer (PLR) :** Le groupe PLR s'est penché avec attention sur la motion interne no 140. Avec cette pandémie, c'est l'ensemble de nos vies et de nos quotidiens qui sont chamboulés. Dans les activités courantes que l'on pouvait effectuer librement, il y avait une grande place pour les activités culturelles et sportives. Celles-ci souffrent au même titre que le reste de l'économie.

En ce qui concerne le volet sportif, la Confédération a décidé, dans un premier temps, de débloquer deux fois 50 millions. Une partie pour sport d'élite et l'autre pour le sport amateur. Mais les conditions pour obtenir cette fameuse manne étaient des plus curieuses. En effet, pour ce qui est du sport amateur, pour que l'on obtienne de l'aide de la Confédération, il fallait que celui-ci soit déjà à l'article de la mort au 31 décembre 2019 pour prétendre à une aide. Cette situation est totalement paradoxale car elle donnait (entre guillemets) une «prime» aux clubs qui étaient mal gérés et proches de la fin, ceci avant l'apparition du virus et de ses effets néfastes. Ainsi, les clubs bien administrés se voyaient pénalisés par cette situation. Ce montant de 100 millions était certes important mais semblait insuffisant face aux défis que devaient relever les associations sportives d'élites et amateurs.

Pour finir, il y a quelques jours, le Conseil fédéral a décidé de monter son niveau d'aide à 500 millions et a aménagé les conditions d'octroi, ce qui est pour le moins meilleur pour le sport d'élite et amateur.

Pour la partie de la culture, là aussi, un montant de 280 millions a été alloué ainsi que 25 millions pour les acteurs culturels. Alors que l'impact sur l'économie se chiffre à plusieurs

dizaines de milliards, les montants avancés, bien que conséquents, semblent encore trop peu pour la taille des enjeux à venir.

La Confédération a donc conscience du problème et a mis sur la table des montants importants. Ceux-ci sont, de l'avis du groupe PLR, encore insuffisants dans le domaine de la culture face au manque à gagner lié à l'interdiction de regroupement de plus de cinq personnes. Dès lors, la création d'un fonds d'aide financière pour les sociétés sportives et culturelles aurait tout son sens. Il pourrait inventorier de manière plus fine et plus précise l'ensemble des besoins. Il permettrait également d'apporter une aide plus ciblée.

N'oublions pas que le sport et la culture, quand tout va bien, recourent déjà énormément au bénévolat pour s'en tirer financièrement. Imaginez alors ce qu'il se passe quand tout va mal ! Si nous ne voulons pas nous retrouver avec un paysage digne du désert de Gobi pour le sport et la culture, nous devons prendre les devants et sauver une grande partie des acteurs actuels.

Pour toutes les raisons évoquées, le groupe PLR soutiendra, à l'unanimité, la motion interne visant à créer un fonds fédéral d'aide aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs. Celui-ci n'ayant pas pour mission de remettre en question les décisions déjà prises mais de spécifier encore plus les processus et ainsi d'éviter que des associations sportives et culturelles ne soient laissées pour compte. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close. Est-ce que le motionnaire souhaite encore intervenir ? C'est le cas. Vous avez la parole, Monsieur le député Thomas Schaffter... au petit trot !

**M. Thomas Schaffter (PCSI) :** Je cours parce que je suis un peu loin dans cette salle en fait ! Et je ne voulais pas vous faire attendre.

Je remercie les différents groupes parlementaires pour leur réaction. Je ne suis pas vraiment surpris du sentiment du «déjà accompli» pour certains groupes mais je crois qu'il faut aussi voir que ce message, si on le maintient, a tout son sens. Et je crois que l'intervention du groupe libéral-radical en dit long aussi. Il y a nécessité de clarifier les conditions d'octroi car, là, très clairement, elles sont extrêmement restrictives. On sait qu'elles sont insuffisantes. Ce message me paraît donc important de la part du Parlement jurassien.

Cela permettrait aussi au Conseil fédéral de se sentir appuyé parce qu'il faut bien imaginer que le Conseil fédéral, aujourd'hui, prend des décisions mais qu'il a besoin aussi du soutien de son Parlement. Et Dieu sait que si les parlements cantonaux sont derrière ces initiatives, cela lui permet aussi de mettre en place ces aides parce qu'il y a des oppositions qui se manifestent aussi sur le plan fédéral.

Et peut-être, pour le groupe VERTS et CS-POP et le député Meury, je rappelle quand même que, quand bien même on ne peut pas modifier le texte de la motion interne qui est une initiative auprès des Chambres fédérales, le Journal des débats est joint à cette initiative et permet de mettre en relief en tout cas les objectifs qui ont été développés dans le cadre du débat de la motion interne au Parlement jurassien. Cela permettrait donc aussi de bien clarifier quelles sont les intentions de cette motion interne auprès des Chambres fédérales et d'appuyer cette démarche.

En tous les cas, je remercie les groupes qui ont déjà apporté leur soutien.

**Le président** : Nous allons soumettre cette motion interne au vote. Je demande aux scrutateurs de se préparer. Les députés qui acceptent la motion interne no 140 le manifestent par un lever de main.

*Au vote, la motion interne no 140 est acceptée par 27 voix contre 10.*

**Le président** : S'agissant des points 4 (motion no 1312) et 5 (motion no 1317), nous allons traiter ces deux objets, comme il y a unicité de la matière, en un seul débat.

#### 4. Motion no 1312

##### **Pour une aide urgente aux médias régionaux Vincent Eschmann (PDC)**

Les médias font partie des infrastructures qui permettent d'informer et d'accompagner la population en cas de crise. Ils accomplissent ainsi un rôle de service au public dans la crise sanitaire et le confinement qui en découle, comme nous l'avons déjà développé dans la question écrite no 3291 déposée le 7 avril dernier.

Or, les médias ont perdu une grande partie de leurs revenus publicitaires depuis la mi-mars et leur situation est devenue très précaire. Malgré les soutiens qui existent actuellement à différents niveaux et selon différents critères, leur existence est aujourd'hui clairement menacée et il est urgent d'agir.

Les cantons romands ont déjà marqué leur soutien en diffusant les messages de l'Etat à plusieurs reprises dans les quotidiens. A notre grand étonnement, il n'en a rien été dans le Jura !

Actuellement, le Parlement fribourgeois étudie une intervention interpartis demandant la création d'un fonds d'aide aux médias régionaux à hauteur de dix millions de francs.

Les Chambres fédérales sont en passe de soutenir des mesures d'urgence, comme la gratuité temporaire de l'abonnement à l'ATS, la distribution des journaux ou encore un crédit supplémentaire pour les radios et télévisions régionales.

En prolongement à toutes ces démarches, nous estimons qu'il est urgent que le canton du Jura agisse également en la matière si l'on veut pérenniser une information indépendante et de qualité dans notre région car les Jurassiennes et les Jurassiens sont très attachés à leur presse et à leurs médias audiovisuels.

Aussi, nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures urgentes pour soutenir financièrement les médias régionaux de manière équitable et proportionnée, en fonction de leur nature et de leur diffusion sur l'ensemble du territoire cantonal.

*(Cf. développement après le point 5 sur le même sujet.)*

#### 5. Motion no 1317

##### **Pour une aide de l'Etat à la presse écrite Pierre-André Comte (PS)**

La presse écrite (en Suisse et ailleurs) se trouve dans une situation financière toujours plus délicate, qui risque de conduire à la disparition d'un nombre important de titres. Ce processus est engagé depuis de nombreuses années déjà. Beaucoup de journaux sont récemment passés au chômage partiel et ont réduit leur pagination. La situation est d'autant plus paradoxale que les médias, notamment les journaux, n'ont jamais eu autant d'audience qu'en ces temps de pandémie alors qu'ils souffrent comme jamais sur le plan financier !

Cette évolution tient avant tout au transfert d'une grande partie de la publicité de la presse écrite vers internet. Seul un soutien public permettra à la presse écrite de sortir la tête de l'eau, à défaut de quoi le système démocratique perdra l'un de ses piliers essentiels.

Si la plupart des journaux sont en mains privées, ils jouent malgré tout un rôle de service public, de sorte qu'un soutien de l'Etat (à condition de bien préciser les règles du jeu) peut être envisagé.

##### **Des aides cantonales**

Le canton de Vaud est actuellement le plus avancé dans ce domaine. Il a prévu deux types d'aides. D'abord, une augmentation du volume des annonces de l'Etat : les offres d'emploi doivent notamment être plus détaillées. Ensuite, la création d'un kiosque virtuel regroupant les titres vaudois, avec des tarifs réduits pour les jeunes. Cette aide structurelle atteindra 6,2 millions de francs sur cinq ans. Au surplus, Vaud fait publier des annonces liées à la crise du Covid-19. Ce principe pourrait s'appliquer à d'autres événements (aide conjoncturelle). Les mesures «vaudoises» profiteront à la presse écrite mais aussi aux radios locales.

Dans le canton de Fribourg, une dizaine de députés (PS, PDC, PLR, UDC et Verts) proposent la création d'un fonds de soutien d'un montant de 10 millions (!) de francs aux médias écrits ayant leur siège dans le canton.

Forts de ce constat, nous demandons au Gouvernement de présenter au Parlement un projet d'aide structurelle et conjoncturelle à la presse écrite de notre Canton [comme le canton du Jura compte grosso modo dix fois moins d'habitants que le canton de Vaud, on pourrait miser, pour l'aide structurelle sur cinq ans, sur un montant de 600'000 francs]. Les journaux régionaux «payants» devraient pouvoir bénéficier d'une aide de l'Etat à la presse. La presse gratuite devrait en revanche en être exclue.

**Le président** : Pour le développement de la motion no 1312, je passe la parole à Monsieur le député Vincent Eschmann.

**M. Vincent Eschmann (PDC)** : Le ciel nous est-il tombé sur la tête ? C'est la question qu'on peut se poser en repensant aux trois mois que nous venons de vivre. Pendant cette période qui ne ressemble à rien de ce que chacun de nous a connu jusqu'ici, la restriction des libertés a tellement impacté notre quotidien que nous avons – dans un premier temps en tout cas – recherché des informations tous azimuts. Très vite, toutefois, chacun s'est rendu compte qu'il fallait raison garder dans la quantité et la qualité d'une «avalanche» dans laquelle il faut faire preuve d'humilité devant l'évolution de la situation qui touche le monde entier.

Les médias jouent un rôle irremplaçable en temps de crise et leur apport est indispensable. Mais la pandémie a aggravé leur situation économique déjà difficile. Les revenus publicitaires ont chuté de 60 % à 95 % dans un délai très court. Une perte que les médias ne peuvent pas compenser. Pourtant, la demande d'offres journalistiques a fortement augmenté. Or, les médias manquent de ressources pour couvrir l'actualité. Sans aide immédiate, un dommage irréparable est inévitable.

Au total, les pertes estimées pour la presse écrite pourraient atteindre 388 millions de francs en 2020. Les médias radiodiffusés et télédiffusés sont tout autant touchés en matière de revenus publicitaires. En effet, si les abonnements sont la deuxième source principale de revenus pour la presse écrite, radio & télévision, quant à eux, bénéficient d'une redévance de l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

Il faut venir en aide à tous les médias ! C'est ce qu'ont décidé les Chambres fédérales au début de ce mois de mai au travers de deux motions qu'elles ont adoptées : l'une verra l'offre gratuite du service de base de l'ATS (Agence télégraphique suisse) en trois langues à ses abonnés, de même que la distribution gratuite, par La Poste, des journaux locaux et régionaux afin d'assurer leur survie. L'autre motion permettra de verser une aide immédiate de 30 millions de francs supplémentaires pour les radios et les télévisions locales.

De nombreuses maisons d'édition ont accédé aux crédits débloqués par la Confédération mais cette aide ne s'avère pas suffisante. De plus, si elles ont recours au chômage partiel, elles n'ont plus les ressources nécessaires pour réaliser les contenus. Par ailleurs, la nouvelle base légale n'arrivera pas à temps pour sauver certains acteurs et le danger est réel que certaines régions deviennent des déserts médiatiques.

Dès lors, ce sont les cantons qui doivent prendre le relais et c'est le sens de cette motion. Comme indiqué dans celle-ci, il est urgent que le canton du Jura agisse également en la matière si l'on veut pérenniser une information indépendante et de qualité dans notre région car les Jurassiennes et les Jurassiens sont très attachés à leur presse et à leurs médias audiovisuels.

A titre d'exemple, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a arrêté le 5 mai 2020, par le biais d'une ordonnance-cadre, des mesures économiques à la suite du Coronavirus afin de financer, à hauteur de 5,34 millions de francs, les médias régionaux, plus précisément de l'ordre de 3,7 millions de francs pour la presse écrite et de l'ordre de 1,64 million de francs pour les médias radiodiffusés et télédiffusés, pour autant que les bénéficiaires de l'aide répondent aux conditions suivantes :

Premièrement, le siège social est dans le canton et/ou dont les deux tiers du lectorat y résident.

Deuxièmement, l'activité économique a été touchée de manière significative par les effets du COVID-19.

Troisièmement, l'aide de l'Etat est nécessaire pour garantir le maintien des emplois, voire la survie des titres édités.

Ainsi, l'aide va porter sur une couverture partielle des pertes nettes de chiffre d'affaires et s'étendre à la prise en charge de 50 % des pertes publicitaires par rapport à l'exercice 2019 pour la même période.

Nous n'avons pas articulé de montants chiffrés dans la motion car nous souhaitons laisser la marge de manœuvre nécessaire au Gouvernement pour qu'il puisse prendre des mesures urgentes afin de soutenir financièrement les médias régionaux de manière équitable et proportionnée, en fonction

de leur nature et de leur diffusion sur l'ensemble du territoire cantonal.

En manifestant son soutien à la motion, le Gouvernement a démontré qu'il avait pris la mesure de la situation actuelle et qu'il est prêt à s'engager dans ce sens.

Tout en vous invitant à soutenir la motion, comme le fera unanimement le groupe démocrate-chrétien, je vous remercie de votre attention.

**Le président** : Pour le développement de la motion no 1317, je passe la parole à son auteur, Monsieur le député Pierre-André Comte.

**M. Pierre-André Comte (PS)** : Il y aura forcément quelques redondances dans le propos que je vais tenir. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Nous voici devant des propositions qui ont trait non seulement à la pérennité de nos médias régionaux et locaux mais aussi, par ricochet ou corollairement, à la santé de notre démocratie. C'est donc un problème majeur que nous avons à traiter.

Puisqu'un seul débat est prévu pour le traitement des deux motions portant sur le soutien aux médias – terme générique qui comprend médias audiovisuels et presse écrite – je commencerai par dire que le groupe socialiste approuvera la motion du groupe PDC.

Les dernières décisions du Conseil fédéral fournissent une aide financière aux médias audiovisuels. Aux termes de l'article 2, alinéa 1, lettre a, de l'ordonnance COVID-19 dans le domaine des médias électroniques, BNJ et Griff recevront chacune 487'128 francs, soit au total 974'256 francs. Canal Alpha se fera attribuer 901'327 francs. Ces médias verront, au surplus, leur abonnement de base à l'ATS pris en charge.

Nous nous réjouissons pour les entreprises concernées. Qu'elles soient ainsi soutenues par les pouvoirs publics relève autant du bon sens que de la raison pour atténuer les dégâts de la crise économique. Nous avons une radio locale dont les Jurassiens saluent la qualité et à l'égard de laquelle ils manifestent un attachement authentique. Mieux elle sera soutenue, mieux ça vaudra pour notre information journalière, politique, culturelle, sportive et autres, et bien sûr pour la préservation de ses emplois. Elle participe du lien social entre les Jurassiens de manière hautement appréciable, une mission que nous avons le plus grand intérêt à ce qu'elle soit sauvegardée. Quant à la télévision régionale Canal Alpha, qui pénètre de même journellement dans les ménages du Jura, elle a trouvé chez nous une place de choix dans tous domaines de la vie sociale, politique, culturelle et économique.

Le moment est venu pour moi de vous présenter notre motion demandant à l'Etat d'accorder son aide à la presse écrite, aux journaux payants, journaux par abonnements privilégiés par nos concitoyens, journaux indépendants et d'information générale.

Victime collatérale et directe d'un transfert massif de la publicité vers l'Internet, la presse écrite connaît toutes les peines du monde à se sortir du marasme dans lequel elle est plongée depuis plusieurs années. Des titres disparaissent – ce qui est toujours une perte irremplaçable – ou survivent sous le double effet dévastateur de l'«internetisation» de l'information et de la publicité ainsi que de l'apparition sur la place publique des journaux gratuits. La crise sanitaire a aggravé la situation de la presse écrite alors même que les institutions publiques misent sur elle pour en atténuer les effets

et fournir l'information nécessaire aux personnes dans cette perspective. La conclusion s'impose donc d'emblée : un soutien de l'Etat est indispensable pour lui permettre de sortir la tête de l'eau et poursuivre sa mission d'intérêt public.

Un proverbe africain dit qu'«un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle». On me permettra cette transposition : un journal qui disparaît, c'est une voix qui s'éteint. Son débat public, notre lien social, nos références culturelles, nos repères sportifs, la démocratie, en un mot, à tout à y perdre. La chute d'un de ses piliers essentiels ne lui réserve qu'embarras et désillusions.

Le 5 mars 2018, le professeur Daniel Kubler, de l'Université de Zurich, a établi, dans une enquête portée sur 408 communes de six régions différentes, un lien direct entre l'intensité de la couverture des communes par la presse locale dans une région donnée et le taux de participation aux scrutins populaires dans cette même région, rapportait à l'été de cette même année «La Tribune de Genève». Sa conclusion est claire : plus la presse est active et pertinente dans une région, plus les habitants s'intéressent au débat politique; ils voteront donc plus et se laisseront moins séduire par les solutions les plus radicales et les plus simplistes, autrement dit populistes. Quand l'inverse se produit au gré d'un affaiblissement mortel de la presse écrite, c'est donc bien la démocratie qui change.

La question de l'indépendance de la presse par rapport à l'institution publique subventionnante doit être abordée avec l'objectivité nécessaire. Elle ne doit cependant occulter en aucune manière le bénéfice que la communauté jurassienne tirera de l'aide accordée et de ses conséquences pour nos journaux, bénéfice bien supérieur au déficit fictif d'une presse qui serait inféodée au pouvoir, ce qui n'est pas le cas dans le Jura, quoi que l'on puisse en penser.

Dans le canton du Jura, nous n'avons plus qu'un quotidien. Il sera, comme ceux qui répondent aux critères de l'ordonnance, bénéficiaire d'une aide fédérale. «Le Quotidien jurassien» verra les frais de sa distribution version papier pris en charge durant six mois, dès juin. La Confédération paiera La Poste pour cela. Cette aide soulagera opportunément ses charges. Mais le soutien financier qu'il obtiendra restera très en deçà de ce que recevront les radios et TV commerciales, ce qui n'altère en rien notre volonté de les soutenir. Le journal engrangera six fois environ 40'000 francs par mois, donc 240'000 francs, mais son abonnement de base à l'ATS continuera à lui être facturé, conformément à la décision du Conseil fédéral. A l'écoute de ces chiffres, on voit que la presse écrite, donc notre unique quotidien, sans parler de nos périodiques, reste le parent pauvre de l'initiative financière fédérale accordée aux médias.

On comprendra dès lors que l'aide demandée à l'Etat jurassien doive répondre dans les meilleures proportions possibles à un critère d'équité qu'il ne peut ignorer.

S'agissant de la nature de cette aide, nous avons évoqué les actions et la création d'un fonds spécial mis en place dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Cela a été rappelé par notre collègue tout à l'heure. Nous avons établi, dans le renvoi de fin de page de notre motion, l'évaluation financière qui nous paraissait acceptable mais qui est discutable. Le Gouvernement dispose de toute latitude pour satisfaire à notre proposition. L'urgence est là, qui accompagne le bien-fondé d'une aide cantonale apte à concourir à la pérennité de notre presse écrite. Nous avons la certitude qu'il n'y manquera pas et que, dans l'intérêt général le plus probant, il se distinguera dans ce domaine-là aussi.

**M. Martial Courtet**, président du Gouvernement : L'importance des médias dans notre société démocratique n'est plus à prouver, d'autant moins depuis le début de la crise du coronavirus. Rarement les citoyennes et les citoyens n'ont eu autant besoin d'informations vérifiées, hiérarchisées et mises en perspective.

Paradoxe de la situation pour les médias : alors que la demande en information a explosé depuis le mois de mars, les annonces publicitaires ont au contraire chuté de manière spectaculaire. Les médias d'information généralisée sont en effet très durement frappés par la pandémie, qui s'ajoute à la crise structurelle qui les affaiblit depuis des années. Les pertes liées aux rentrées commerciales depuis le début de la crise sanitaire atteignent 60 % à 90 % pour les médias, tous formats confondus. La situation est particulièrement délicate pour la presse écrite qui ne peut pas compter sur la redevance fédérale au contraire des médias audiovisuels.

L'une des motions indique que l'Etat jurassien est resté inactif à ce niveau jusqu'ici. Cela est inexact. En cette période de pandémie, de nombreuses publications officielles ont été réalisées sous forme d'annonces publicitaires, que ce soit bien sûr dans la presse écrite (comme vous avez pu le vérifier) mais également par la radio. En outre, plusieurs contacts directs ont été établis ces dernières semaines entre le Gouvernement, les élus fédéraux et les représentants de la branche et les rédacteurs en chef.

Au niveau national, cela a été dit il y a quelques instants, les Chambres fédérales ont décidé, le 5 mai dernier, un train de mesures de 65 millions de francs en faveur des médias. Ces nouvelles, bien sûr, nous réjouissent et sont réjouissantes pour la branche. Toutefois, ce train de mesures vient plus en aide aux imprimeurs qu'aux rédactions.

En outre, les médias, comme toutes les entreprises du pays, ont pu bénéficier de la RHT en raison des difficultés financières rencontrées durant cette crise mais également d'autres mesures. Je pense notamment aux prêts à 0 % et autres mesures de cautionnement qui ont permis aux entreprises de bénéficier de liquidités.

En dépit de ces éléments, le Gouvernement jurassien est d'avis qu'il doit également intervenir en faveur des médias régionaux, acteurs essentiels de l'information comme je l'ai relevé dans mon introduction.

Le Gouvernement jurassien soutient ainsi, sur le principe, les visées des deux motions.

Le Gouvernement souhaite, du reste, aller plus loin que la motion no 1317 qui préconise un soutien uniquement à la presse écrite, estimant que les médias audiovisuels doivent être englobés dans la question, respectivement dans la réponse à y apporter.

Des réflexions doivent être menées sur l'opportunité de soutenir la branche en général ou les médias dont l'existence est mise en péril en raison de la crise.

Nous proposons donc d'accepter les deux motions. Il sera fondamental que tous les acteurs se réunissent rapidement autour de la table afin de parvenir à répondre au mieux au besoin des médias régionaux. Il faut intervenir de la manière la plus cohérente possible. En outre, bien évidemment, la totale indépendance des médias doit être garantie.

Le Gouvernement profite de cette tribune pour remercier le travail important des médias dans la crise actuelle. Un travail de qualité qui demeure indispensable.

En résumé, le Gouvernement s'engage à trouver des solutions pour que des médias indépendants, acteurs indispensables de la vie jurassienne au sens large, continuent à exister. Il invite ainsi le Parlement à accepter ces deux motions. Merci de votre attention.

**Le président :** Selon l'article 53, alinéa 8, de notre règlement, la discussion n'est ouverte que sur décision du Parlement. Quelqu'un souhaite-t-il l'ouverture de la discussion ? C'est le cas. Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ouverture de la discussion ? Ce n'est pas le cas. La discussion est ouverte et la parole est désormais aux représentants des groupes. Pour le groupe VERTS et CS-POP, la parole est à M. Rémy Meury.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Lorsque nous avons pris connaissance des interventions déposées le 29 avril dernier avec demande de traitement urgent, nous nous attendions à ce que les interventions traitant de la gestion globale de la crise, avec une réflexion à mener sur un plan de relance par exemple, soient les premières à être discutées. Celles concernant des aspects spécifiques de ce programme de relance, comme les deux motions concernant la presse que nous traitons, devaient être traitées ensuite ou au moins parallèlement.

Ainsi, le postulat de Baptiste Laville demandant de re-penser l'État en sollicitant la population, ou la motion de Loïc Dobler réclamant l'organisation d'États généraux, se justifiaient dans leur urgence. La particularité avec la formule choisie est que nous allons décider d'engager des montants dans des buts précis sans avoir préalablement réalisé l'inventaire des besoins de toute nature auxquels nous aurons à répondre tôt ou tard.

Une vision globale aurait permis de décider du montant global en faveur du plan de relance et de définir ensuite les priorités des soutiens à apporter, et surtout la répartition du montant alloué au plan de relance entre les bénéficiaires que nous aurions identifiés.

Des urgences se dessinent. Certaines sont démocratiques, comme la volonté de soutenir la presse, non seulement écrite, de notre Canton. D'autres sont économiques, comme celle qui est désormais proposée par le Gouvernement pour la restauration et l'hôtellerie par la suppression des droits de patente en 2020.

Mais il y aura d'autres urgences que les urgences économiques et démocratiques, catégories dans lesquelles nous pouvons ajouter bien des exemples de mesures par ailleurs. Pour les urgences qui suivent, je ne citerai à chaque fois qu'un seul exemple parmi beaucoup d'autres quant à des mesures que nous pourrions imaginer.

Il y a des urgences sociales évidentes. Devons-nous, par exemple, déposer une motion avec traitement urgent pour demander un financement des associations «Table couvre-toi» ou «le P'tit plus», en oubliant au passage d'autres associations actives dans la lutte contre la pauvreté, pour que cette urgence alimentaire soit en fait traitée rapidement ? Faut-il passer par une motion urgente ?

Pour les urgences écologiques, doit-on déposer une motion urgente pour rendre les transports publics gratuits afin que les transports individuels motorisés ne soient pas la solution choisie par la plupart d'entre nous ?

Concernant les urgences financières, faut-il déposer une motion urgente visant à introduire une taxe «corona» réclamée aux plus hauts revenus ? Je regarde sur la droite de la salle.

Et, pour finir, l'urgence sanitaire justifierait que l'on dépose de manière urgente une motion demandant que la couverture du déficit annoncé de l'Hôpital du Jura soit garantie et que cela soit accompagné d'un financement de la revalorisation salariale de celles et ceux qui ont fait du Jura un exemple de gestion de la crise sanitaire par le fait qu'aucun décès – cela a été dit – n'est à déplorer au service des urgences et dans les EMS.

Je me permets juste un commentaire à ce stade, et profitez-en bien, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, ce sera sans doute la seule fois de la législature, je tiens à vous remercier et à vous féliciter très sincèrement pour l'excellente gestion de la crise que vous avez assurée. Ça, c'est fait ! (*Rires.*)

Revenons à nos motions.

Nous ne pouvons évidemment pas refuser ces motions puisqu'elles font partie de demandes qui, sur le fond, se justifient. Mais ce ne sont pas les urgences des urgences. Il y en a toute une série et il nous semble que ce ne sont pas les premiers pas à faire dans l'après-COVID et dans la mise en place d'un plan de relance qui est incontournable. Nous ne souhaitons pas que nous prenions le risque de prêter d'autres mesures nécessaires mais ne faisant pas l'objet d'interventions parlementaires, comme je les ai citées. Sans oublier non plus que des mesures fédérales ont été prises en faveur des secteurs visés en particulier.

Nous accepterons ces interventions sous la forme de postulats si elles sont transformées dans ce sens. Si les motions devaient être maintenues, nous nous abstenons. Et nous demandons d'ores et déjà au Bureau d'envisager d'inscrire au prochain plénum les interventions qui visent une gestion globale de la crise, interventions que j'ai citées au début de mon développement.

**M. Blaise Schüll (PCSI) :** Les deux motions qui nous occupent concernent un secteur durement touché par le Coronavirus. La presse écrite, la plus affectée, et les médias audiovisuels sont plongés dans la tourmente. Leurs revenus publicitaires ont drastiquement chuté, menaçant ces derniers dans leur existence. Cela alors que le besoin d'information n'a jamais été aussi grand.

Une aide immédiate est nécessaire pour la survie des titres et le maintien des postes de travail.

Aujourd'hui, nous ne devons pas nous arrêter aux aides de la Confédération. Il est primordial de suivre les exemples apportés par les cantons de Vaud et de Fribourg.

Soyons toutefois conscients que l'aide demandée à notre Gouvernement ne pourra pas dépasser la hauteur de ses moyens. Sollicité de toute part, il devra prendre toutefois des mesures urgentes pour soutenir ce secteur.

Si l'on pense au travail effectué par la presse écrite et les médias audiovisuels durant cette période de crise sanitaire, on doit admettre qu'ils ont été un soutien précieux pour la population.

Ils ont su adapter le contenu de leurs journaux et de leurs programmes à la situation traversée. Même avec une pagination réduite, la presse écrite a su transmettre de magnifiques messages aux personnes confinées. Les médias audiovisuels l'ont fait sous d'autres formes. Ensemble, ils ont joué un rôle important qui mérite soutien et reconnaissance.

Je profite d'ailleurs de cette tribune pour inciter toutes les Jurassiennes et tous les Jurassiens à soutenir, selon leur



possibilité et à leur façon (abonnements, annonces publicitaires et autres), la presse écrite et les médias audiovisuels régionaux. Nous avons besoin d'eux et ils doivent pouvoir poursuivre leur mission en toute sérénité.

Pour toutes ces raisons, le groupe PCSI soutiendra, à l'unanimité, les deux motions et vous engage à en faire de même. Merci de votre attention.

**M. Gabriel Voirol** (PLR), président de groupe : Je serai très bref : oui... oui.

Il n'était pas spécialement prévu de monter vu que le Gouvernement a accepté ces deux interventions. Nous ne doutions pas de la position du Gouvernement puisque, comme j'ai pu le dire en préambule, il a travaillé d'arrache-pied pour tenir compte de toutes les particularités économiques et de toutes les branches. Alors, il est vrai qu'il y a des décisions qui prennent plus de temps ou qui doivent être affinées mais on ne doutait pas que le Gouvernement allait s'engager pour soutenir les médias régionaux. C'est quelque chose d'extrêmement important.

On le constate encore ces derniers jours, des disparitions de titres et la pluralité d'opinions est quelque chose d'extrêmement important. Cela a été évoqué, la presse et la démocratie sont des piliers essentiels et on se doit de les défendre.

Nous serons donc favorables à ces deux motions, dans le souci aussi, tel qu'il a été évoqué, d'équité car il est extrêmement important de tenir compte des différences qui peuvent exister afin que ces médias puissent passer ce cap, tout comme toutes les autres entreprises.

Je partage aussi l'opinion d'encourager tous nos concitoyens à soutenir cette presse écrite et cette presse radiophonique. Il y a des abonnements, il faut y souscrire, il ne faut pas seulement penser en tant que crise mais il faut y penser durant toute l'année; c'est extrêmement important.

Un petit message quand même à l'intention de la presse : c'est vrai que, lorsqu'on gère une crise, ce qui est important, c'est la sérénité; des fois, le sensationnel doit un peu disparaître pour le factuel. Je prends l'exemple de notre M. Covid : je pense qu'il n'y a personne d'entre nous qui aurait aimé allumer la télévision il y a une année pour l'écouter et, aujourd'hui, on apprécie son intervention parce qu'il est très factuel. Dans une gestion de crise, c'est extrêmement important et c'est un élément que je tenais aussi à souligner mais nous serons favorables à soutenir ces deux motions.

**M. Irmin Rais** (UDC) : Le groupe UDC s'abstiendra pour les deux motions. C'est juste un petit peu le fait que, sous la forme de M. Eschmann, c'est le Gouvernement qui décide. On aurait préféré que ce soit le Parlement qui examine cela. Les deux interventions n'ont pas la même forme et on aurait voulu que ce soit un peu la même : une propose le Gouvernement et l'autre le Parlement. On aurait donc préféré que ce soit le Parlement qui prenne cela en mains et qui décide pour les deux puisqu'elles ont été fusionnées ensemble.

**Le président** : Il y a une demande de transformation en postulat. Je demande à Monsieur le député Vincent Eschmann s'il accepte la transformation de sa motion en postulat.

**M. Vincent Eschmann** (PDC) : Non.

**Le président** : Monsieur le député Pierre-André Comte ?

**M. Pierre-André Comte** (PS) : Non.

**Le président** : Nous allons donc continuer à traiter ces deux objets sous l'angle de la motion. La discussion générale est ouverte. Monsieur le député Vincent Eschmann, vous avez la parole.

**M. Vincent Eschmann** (PDC) : Le groupe démocrate-chrétien a étudié attentivement la motion de notre collègue Pierre-André Comte, dans la foulée de la précédente qui y est étroitement liée même si les deux démarches n'étaient pas concertées. Notre collègue a d'ailleurs repris le contenu de la question écrite no 3291 que j'ai déposée le 7 avril dernier. Je vais donc éviter d'être redondant puisque nombre d'arguments ont déjà été évoqués dans le traitement de la motion précédente.

Oui, il faut venir en aide à tous les médias. Tout le monde reconnaît qu'il y a une urgence marquée par contre pour la presse écrite régionale, qui vit très difficilement, même dans les années «normales».

Plusieurs cantons romands ont d'ailleurs déjà mis en place des mesures de soutien concrètes en faveur de leur presse écrite régionale. On peut citer par exemple, comme notre collègue l'a fait, l'aide apportée par les Conseils d'Etat de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel, qui insèrent des pages entières dans leurs journaux régionaux à titre de soutien. Ces insertions concernent la crise sanitaire du COVID mais également des informations qui sont adressées aux entreprises.

Quid du Jura ? Comment se fait-il que les messages communs des ministres romands de la santé n'aient pas paru dans la presse écrite régionale ? Pourquoi le canton du Jura ne diffuse-t-il pas le même type d'informations régulièrement, comme le font les autres cantons pour soutenir leur presse écrite par exemple ?

Parallèlement à l'ordonnance du Conseil d'Etat fribourgeois que j'ai mentionnée tout à l'heure, une dizaine de députés de ce même canton ont demandé, le 9 avril dernier dans une intervention interpartis, la création d'un fonds de soutien d'un montant de 10 millions de francs pour les médias écrits ayant leur siège dans le canton de Fribourg.

Tout comme la motion précédente, celle de notre collègue n'articule pas de montants chiffrés, si ce n'est à titre d'exemple de ce qui se passe ailleurs. Ainsi, notre collègue laisse également la latitude au Gouvernement pour agir et agir vite. En proposant d'accepter le texte, ce dernier a déjà montré qu'il prenait toute la mesure de la situation et qu'il se tient prêt à une action urgente.

En soutenant la motion no 1317, le Parlement marquera sa ferme volonté de soutenir à court terme les titres de la presse écrite régionale dont le rôle de lien social à l'échelle du Canton est primordial, a fortiori en ces temps de crise.

J'ai bien entendu l'intervention de notre collègue Rémy Meury : urgence des urgences. Je dois dire, pour sortir un petit peu de mon texte, que je me suis posé une question après les événements que notre groupe a vécus : est-ce que c'était vraiment à nous de déposer cette demande ? Mais, pour moi, c'est une question de principe que l'indépendance des médias mais également aussi leur survie. C'est donc ce qui, à mon sens, justifiait la démarche.

Et pour faire écho à la citation africaine de notre collègue tout à l'heure, je me permets, pour conclure, en vous invitant aussi à soutenir cette motion, comme le fera unanimement notre groupe, de citer Montaigne : «Je dois être à la hauteur

des circonstances si je veux être l'auteur de ma vie». Je vous remercie de votre attention.

**Le président** : La discussion générale n'est plus utilisée, elle est close. Est-ce que l'auteur de la motion no 1317 souhaite encore s'exprimer ? Vous avez la parole, Monsieur le député Pierre-André Comte.

**M. Pierre-André Comte (PS)** : Monsieur le ministre a dit que la motion no 1317 ne demandait un soutien que pour la presse écrite, ce qui est une lecture un peu biaisée si l'on n'y prend garde. C'est un détail linguistique et je ne soupçonne pas qu'il soit rhétorique. Il est donc bien clair que nous soutenons bien évidemment une aide aux médias audiovisuels, donc à Fréquence Jura. Je voulais encore le préciser.

Au sujet de la déclaration de Rémy Meury, si nous avons réclamé l'urgence, c'est parce qu'on nous l'a demandé, Rémy. C'est le Bureau qui a fait un choix. J'ai moi-même, personnellement, regretté que ce Bureau ne distingue pas les urgences de manière, à mes yeux, suffisante puisqu'il n'a pas voulu accorder l'urgence, par exemple, à une discussion sur la délimitation du droit de nécessité tel que la Constitution le prévoit. Alors, subordonner un appui à ces motions à une divergence sur leur caractère d'urgence me paraît refléter une humeur plutôt qu'une réflexion sérieuse et je le regrette infiniment.

Je remercie le groupe libéral-radical pour son appui, sans autre commentaire que mon contentement personnel.

**Le président** : Est-ce que le Gouvernement souhaite encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer à la procédure de vote.

*Au vote, la motion no 1312 est acceptée par 48 députés.*

*Au vote, la motion no 1317 est acceptée par 49 députés.*

## 6. Motion no 1320

### Patente pour l'exploitation de restaurants, ajuster le montant

**Jâmes Frein (PS)**

Préambule :

L'exploitation des établissements, comme les restaurants, les hôtels, les établissements de divertissement, requiert l'obtention préalable d'une patente. La taxe annuelle est due par le titulaire d'une patente d'auberge ou d'une licence d'alcool et varie de 300 à 2'000 francs pour un restaurant par exemple.

La motion :

Depuis l'arrivée du COVID-19 et la fermeture des restaurants par exemple, il est difficile, voire impossible, de travailler pour ces indépendants bien qu'ils paient la taxe annuelle.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement que les taxes pour l'année 2020 soient diminuées proportionnellement au nombre de mois pendant lesquels le travail a été limité mais, pour le moins, diminuées de moitié.

**M. Jâmes Frein (PS)** : Quelle efficacité dans cette motion ! Déposée le 26 avril dernier et, lundi, on a un communiqué de presse qui nous explique qu'elle est en fait automatiquement acceptée et qu'elle a été au-delà de ce que je demandais !

Je dois dire que ça commence à me donner des idées. J'en avais quelques-unes sous le bras et je vais peut-être les soumettre au Gouvernement si ça avance aussi bien !

Au-delà de la boutade et de la plaisanterie, je suis très content de la décision du Gouvernement. Je pense que les restaurants ont quand même des difficultés depuis quelque temps et c'est presque la moindre des choses.

Mais, au-delà de l'année 2020, l'année du COVID où vous allez décider certainement, d'après ce que j'ai entendu des différents groupes, d'accepter cette modification d'arrêté, se pose quand même la question de savoir dans quelle mesure il est logique que les restaurants doivent finalement payer pour travailler. Est-ce que cette manière de faire n'est pas un peu archaïque ?

Je déposerai certainement une intervention, cette fois sous forme de postulat, ce qui permettra d'y réfléchir et de ne pas être obligé d'avoir un changement très rapide de l'arrêté y relatif. Cela permettra d'ouvrir le débat pour savoir dans quelle mesure on ne doit pas se poser la question de savoir si cette patente, comme on l'appelle, ne devrait pas être supprimée.

Dès lors, je retire ma motion. Je vous souhaite une bonne journée.

*(La motion no 1320 est retirée par son auteur.)*

**Le président** : La motion étant retirée, ce point est clos.

## 7. Motion interne no 144

### Pour une participation financière du Parlement face au SARS-CoV-2

**Quentin Haas (PCSI)**

Dans le contexte actuel lié à l'épidémie de SARS-CoV-2, tous les services de l'Etat ainsi que la population jurassienne dans son ensemble sont appelés à travailler collectivement afin d'endiguer les dégâts causés par la propagation de ce virus.

Depuis le début de la crise, un grand nombre d'individus et de structures étatiques ainsi que paraétatiques ont fait don de leur temps, de leur énergie et de leurs ressources pour minimiser l'impact de cette crise sur le citoyen jurassien, ce qui est ici à saluer généreusement et sans retenue.

De nombreuses initiatives ont vu le jour, cherchant à impacter positivement tous les secteurs économiques, culturels et sociaux souffrant de la situation que nous traversons. La participation de tout un chacun est donc éminemment bienvenue et nécessaire.

Dans ce contexte, le Gouvernement jurassien a ainsi créé un fonds cantonal de solidarité. Les montants récoltés visent à allouer des fonds aux domaines du social, de la formation, de la culture, du sport et de l'économie. Qui plus est, Caritas Jura, la Croix-Rouge section Jura et Secours d'hiver Jura toucheront une partie de ce montant pour venir en aide aux familles et personnes en difficultés.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Parlement de décider que les indemnités parlementaires touchées, correspondant à une journée de la session du mois de mai 2020, soient reversées au fonds cantonal de solidarité.

**M. Quentin Haas** (PCSI) : Il n'aura évidemment échappé à personne que nous vivons une situation exceptionnelle; en atteste l'endroit choisi pour voir siéger le Parlement jurassien aujourd'hui. Cette situation, à bien des égards, est considérée comme la plus dramatique et la plus confuse depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles. En attestent les propositions et débats qui vont rythmer notre journée et qui l'ont rythmée jusqu'à présent.

Depuis plusieurs mois, c'est toute la population qui s'est vue confrontée à des choix et à des décisions difficiles. Cloisonnement et distanciation, chômage partiel ou définitif, écoles et garderies fermées, services réduits ou supprimés, commerces bouclés. En résumé, c'est toute la population jurassienne qui aura fait les frais de cette situation à des degrés multiples, aussi bien financiers qu'humains.

Dans ce contexte, et au travers de cette motion, il est proposé au Parlement jurassien de céder une partie de ses indemnités parlementaires au fonds cantonal COVID-19. Je suis parfaitement au courant des défis légaux que pose cette proposition vis-à-vis de son application. Il est actuellement évidemment difficile de retirer au député le droit à ses indemnités parlementaires. A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles.

Bien que le texte actuel ne le prévoit pas, notre Parlement a récemment décidé la révision de son règlement interne. Rien n'empêche un Parlement souverain d'accepter qu'une modification des textes en vigueur soit proposée. Rien n'empêche le Bureau de soumettre au Parlement une modification de l'arrêté fixant les indemnités parlementaires en prévoyant, de manière transitoire, que les indemnités dues pour la séance du 27 mai (ou du 28 mai) soient versées au fonds de solidarité COVID ou que tout député ayant siégé au moins un jour voie une partie de ses indemnités reversée audit fonds. A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles.

D'ailleurs, l'article 60 de notre Constitution, relatif au droit de nécessité, confère au Parlement des compétences dérogeant à la Constitution en cas de guerre ou de catastrophe. Et avec la crise sanitaire liée au SARS-CoV-2, notre Etat a activé le droit de nécessité.

Ainsi, aux yeux du groupe PCSI, la mise à disposition de la moitié des indemnités des députés pour le fonds COVID-19, qui vient en aide aux plus fragiles dans cette situation de pandémie, peut être associée au droit de nécessité.

Nous siégeons actuellement hors des murs de notre Parlement, hors de la capitale, pour une séance extraordinaire visant à traiter nombre de textes en urgence et reportant le cours normal de la vie politique jurassienne. Nous appliquons des mesures de distanciation, de cloisonnement. Nous adaptons l'organigramme politique de notre République, engageons des frais supplémentaires considérables, reléguons d'autres priorités au second plan. Car, à situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles.

Jamais de son histoire la République et Canton du Jura aussi bien que le peuple jurassien n'auront été soumis à un pareil chambardement. Jamais n'avons-nous eu tant recours à l'appel à la solidarité, de la part de toutes et tous. Jamais, par le passé, n'avons-nous eu tant besoin de faire preuve d'esprit de sacrifice.

Dans ce contexte, et dans ce contexte unique dans l'histoire, nous demandons au Parlement de faire preuve de solidarité avec le peuple jurassien qu'il représente, peuple juras-

sien qui n'a, jusqu'à aujourd'hui, jamais rechigné aux sacrifices qui lui ont été demandés. Ce Parlement le peut, s'il le veut. En tant que représentante du peuple, notre institution se doit de tenir son rôle d'exemplarité. Les prises de parole s'étant succédé aujourd'hui en sont une preuve assourdissante. A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles. Je vous remercie pour votre attention.

**Le président** : La parole est aux représentants des groupes. Pour le groupe VERTS et CS-POP, Monsieur le député Ivan Godat, vous avez la parole.

**M. Ivan Godat** (VERTS) : Notre groupe refusera cette motion pour deux raisons.

Tout d'abord, il nous semble délicat d'un point de vue juridique – Quentin l'a rappelé à l'instant – d'obliger un député à verser ses indemnités au fonds de solidarité créé par le Canton.

Mais, plus encore que cela, c'est la question de la finalité de ces indemnités qui est en jeu et qui nous interpelle. Il faut le rappeler quand même, ces indemnités servent à compenser le manque à gagner que subit un député dans l'accomplissement de sa tâche électorale, voire à salarier un employé (ou une employée) qui le remplace dans son travail durant les journées qu'il passe au Parlement. Si beaucoup, dans ce Parlement, voient leur salaire versé de la même manière qu'ils siègent au Parlement ou pas, nous ne devons pas perdre de vue que ce n'est pas le cas de tout le monde.

Ces indemnités sont un mécanisme qui doit permettre aux petits indépendants, aux commerçants, aux employés et aux ouvriers d'assumer matériellement une fonction telle que celle de député. A voir la très faible représentation de ces professions dans ce Parlement, on peut d'ailleurs se demander si le dispositif actuel est suffisant. Toujours est-il qu'il nous semble inopportun de considérer ces indemnités comme une somme dont chacun peut se passer sans problème. Je le dis d'autant plus que, dans la législature précédente (je n'y étais pas), un député de mon groupe, indépendant, avec un commerce, devait, avec les jetons de présence qu'il gagnait au Parlement, payer quelqu'un qui le remplaçait dans son entreprise.

Cela étant, nous invitons bien entendu chaque député qui le peut à aller dans le sens du motionnaire sur une base volontaire.

**M. Pierre Parietti** (PLR) : C'est un beau et noble geste de générosité de la part des parlementaires jurassiens qui nous est demandé ce jour mais qui ne prend pas en considération et fait abstraction des très nombreux engagements consentis par ceux-ci en toute discrétion, avec cœur et compréhension envers bien des démunis et autres personnes de tous horizons exposés dans leur sphère personnelle durant cette période très particulière.

Sans vouloir apporter de critique à cette démarche, quelque peu populiste, relevons que, dès les premiers appels au secours, des mouvements multiples et variés se sont engagés pour apporter leur appui, sous forme financière notamment mais également sous la forme de disponibilité de service à autrui, par des dons en nature ou d'autres démarches via des plateformes de solidarité rapidement opérationnelles dans la région.

Les Jurassiens et les Jurassiennes ont été rapidement au front dans ces moments difficiles passés, et malheureuse-

ment pas encore à leur terme. Ils l'ont fait avec cœur, discrétion et grandeur d'âme dans la plupart des cas ! Merci à eux pour leur engagement !

Je me plais à imaginer que, parmi ces Jurassiennes et Jurassiens, on trouve très vraisemblablement la très grande majorité des élus parlementaires qui siègent aujourd'hui...

Cela a déjà été fait mais rappelons cependant que les indemnités parlementaires, que d'aucuns imaginent versées dans un pot commun, représentent pour certains des élus une partie de leur salaire déduit par leur employeur, au titre de compensation de leur engagement politique, et ne sont pas une contribution supplémentaire. Il est donc peu correct de pénaliser ceux-ci par un retrait de leur droit au versement du montant de la journée.

Notre groupe, dans sa très grande majorité, refusera donc la motion en question, avec les mêmes arguments que ceux développés il y a peu aux Chambres fédérales par un conseiller national vaudois, qui plus est chef de son groupe, dénonçant une manœuvre opportuniste comme il suit : «Pendant la crise, il fallait se battre pour que chacun reçoive son salaire et qu'aucun emploi ne soit perdu. Couper dans le revenu est la mauvaise façon ! Chaque emploi doit être rémunéré, même le nôtre !». C'était le résultat suite à une motion émanant d'un groupe opposé, motion refusée par 126 voix contre 49. Et rappelons également qu'elle avait été contrée par la présidence au départ car violant la loi ! On peut imaginer qu'on est soumis au même régime.

Nous partageons dès lors très largement cette réflexion et invitons le motionnaire à retirer sa motion ou alors à déposer demain une tirelire à l'entrée du Parlement s'il souhaite vraiment persister dans cette démarche. A lui de juger... Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Anne Roy-Fridez** (PDC), présidente de groupe : Suite à l'information diffusée par le Secrétariat du Parlement, nous nous attendions, en toute logique, à ce que l'intervention de notre collègue soit retirée. Or, à ce stade, il n'en est rien !

Quel dommage, Monsieur le Député, de vouloir ainsi forcer la porte alors que nous connaissons tous le cadre applicable à votre intervention ! Un cadre légal qui ne ferait que compliquer les choses alors que chacun d'entre nous, sans effet de manches toutefois, a tout loisir et sans attendre d'apporter son soutien de la manière dont il le souhaite à une cause... et, là, nous sommes tous d'accord, qui le mérite.

D'accord sur le fond et non sur la forme, le groupe PDC refusera la présente motion interne.

**M. Philippe Rottet** (UDC) : Ce n'est pas une première puisque, aux Chambres fédérales, un député a déposé à peu près la même motion, en vous disant simplement ceci : il était de l'autre bord, de l'autre côté de l'échiquier et on l'a traité de populiste, ce qui n'a pas empêché qu'il a obtenu le soutien non pas de tous les groupes mais de certains membres qui représentent l'ensemble de l'échiquier politique, de gauche à droite. Cela n'a malgré tout pas suffi parce qu'il a obtenu – cela a été dit par Pierre Parietti – 49 voix et qu'il en fallait au moins 101.

Depuis, que s'est-il passé, chez nous et ailleurs ? Il y a une quantité de récoltes de fonds, en particulier par exemple la Chaîne du bonheur. Et, ici même, il y a des gens qui ont déjà versé à cette Chaîne du bonheur.

C'est la raison pour laquelle notre groupe, à l'instar de Pierre Parietti, peut proposer que, demain, vous mettiez une

corbeille à l'entrée et chacun pourrait y déposer un montant. Cela nous semble le plus cohérent et je pense que la plupart d'entre nous pourraient accepter cette proposition. Merci.

**M. Quentin Haas** (PCSI) : Juste pour revenir sur certains arguments qui ont évoqués ici à cette tribune.

La délicatesse du cas juridique, c'est quelque chose qu'il me dérange énormément d'entendre, surtout de la part d'un Parlement qui est quand même l'organe censé légiférer au sein de la République et Canton du Jura. Donc, si on ne peut plus modifier de loi au Parlement, pourquoi sommes-nous ici et pourquoi dépenser des sommes relativement importantes pour siéger extramuros de notre Parlement si, in fine, nous ne modifions pas ces lois ? Quand bien même nous ne les modifierions pas trop, j'aimerais citer ici la magnifique tirade de Pierre-André Comte lors du dernier Parlement, qui nous disait : «Dire que tout cela est illégitime du point de vue juridique, certes, je le concède volontiers à ceux qui veulent y croire; ils se contenteront d'une friandise juridique». Je vous cite, je l'ai trouvée très bien. (*Rires.*)

Concernant l'aide financière, je conçois que nombre d'entre nous sommes intervenus à titre individuel. Je ne suis pas là pour faire l'étalage de l'engagement de tout un chacun mais tout cela s'est fait à titre individuel, à titre personnel. Nous sommes le Parlement jurassien, entité représentant le peuple jurassien et le Jurassien, quand on lui a fait savoir qu'il passait en chômage partiel ou qu'il ne recevrait que 80 % de son salaire, on ne lui a pas demandé son avis. Au titre de représentant du peuple, au titre de député, je me sens responsable vis-à-vis des sommes engagées et vis-à-vis du peuple que je représente, qui ne reçoit pas la totalité des montants qu'il est censé recevoir, d'appliquer cette même politique à mon propre revenu, ne serait-ce que par esprit de justice. Donc, appelez cela du populisme si vous le voulez, je parle, pour ma part, d'éthique.

Enfin, en ce qui concerne les dons privés à l'extérieur, je reviens justement sur la représentativité Parlement contre député, à savoir individu. Oui, on peut mettre une corbeille à l'extérieur mais, à nouveau, cela se fera à titre individuel. Ce ne sera plus le don du Parlement mais celui de députés à titre personnel. Je l'encourage à nouveau forcément et fatalement; cela va arriver encore par la suite, nous sommes loin d'être dehors de cette crise et chacun d'entre vous va encore donner de sa personne et de son argent très probablement, de son temps aussi, contre cette crise. En aucun cas, cela n'aura valeur représentative pour cette institution qu'est le Parlement jurassien, représentant du peuple jurassien qui, actuellement, ne reçoit pas la totalité des montants qu'il est censé recevoir via son salaire, via les aides, via les subsides.

Donc, c'est quelque chose qui, à mes yeux, n'est ni populiste ni populaire. C'est quelque chose qui doit se faire parce que nous sommes des représentants du peuple et que le peuple, actuellement, n'y a pas droit.

Enfin, en ce qui concerne la comparaison fédérale et cantonale, je considère, comme la plupart des gens ici, que je suis plus Jurassien que Suisse. Donc, si l'on pouvait voter à l'inverse du Parlement fédéral, ça ne me dérangerait pas plus que ça ! Je vous remercie pour votre attention.

*Au vote, la motion interne no 144 est refusée par 43 voix contre 10.*

## 8. Motion interne no 145

### Pour un soutien ponctuel à chaque citoyen de la part de la BNS

Yann Rufer (PLR)

#### Développement

La crise que nous vivons actuellement touche tout le monde. Que cela soit les employés, les indépendants, les grandes entreprises comme les petites. Cette situation, inédite depuis la grippe espagnole de 1918, laissera des traces indélébiles sur notre système sanitaire, social et économique.

Alors que de nombreux Etats industrialisés utilisent le «bazooka» monétaire via leur banque centrale, force est de constater que la Banque nationale suisse (BNS) ne brille pas par ses interventions. Certes, elle œuvre quotidiennement à éviter un envol de notre franc face aux autres monnaies, et notamment face à l'euro, mais cela reste timide face aux dévaluations étrangères.

Que cela plaise ou non aux dirigeants de la BNS, ses avoirs appartiennent au peuple suisse. Notre banque a engrangé des réserves faramineuses, soit un peu plus de 120 milliards de francs. Le fondement d'une réserve est de pouvoir faire face à des situations adverses. Si la pandémie actuelle n'est pas une crise majeure, eh bien la BNS n'utilisera jamais ses fonds !

Dès lors, il est proposé que notre Banque nationale soutienne directement l'économie de notre pays via le versement à chaque citoyen, indépendamment de sa situation et de son âge, un montant de 500 francs. Ce montant serait versé sous forme de bon ou de chèque à la consommation. Il aurait une durée de vie très courte et ne pourrait être épargné. Son utilisation devrait se faire dans un commerce helvétique. Ainsi, nous réinjecterions près de 4,3 milliards de francs dans notre économie et aiderions nos petites et moyennes entreprises, qui en ont bien besoin, tout comme les citoyens qui sont dans des situations financières compliquées.

**M. Yann Rufer (PLR) :** Comme vous le savez, la situation actuelle de la pandémie va laisser des traces très profondes aux niveaux sanitaire, social et économique. Cette situation sans précédent au XXI<sup>ème</sup> siècle doit pouvoir être traitée par des mesures exceptionnelles.

Ce que je vous soumets aujourd'hui est une mesure exceptionnelle. En effet, alors que d'autres pays industrialisés sortent l'artillerie lourde pour soutenir leur économie, force est de constater que notre pays, via sa banque nationale, reste un peu timide face aux options possibles. Et, contrairement à ce que les édiles de la BNS nous disent, elles existent et sont réalisables ! En effet, les autres banques centrales déroulent un nombre de mesures impressionnantes. Jugez plutôt : rachat d'obligations étatiques, rachat d'obligations d'entreprises en difficultés, rachat de certificats sur le marché des actions, création monétaire afin de permettre un endettement plus élevé de l'Etat et, pour finir, hélicoptère monétaire.

C'est cet outil inédit de l'hélicoptère monétaire ou «helicopter money» (en anglais) que je vous propose aujourd'hui. Celui-ci consiste en une création monétaire de la part d'une banque centrale. Cet argent, au lieu d'être injecté dans le système financier comme c'est toujours le cas, avec les risques que ces montants restent dans les banques ou servent de réserves de liquidités et/ou d'épargne... eh bien, ces montants sont directement distribués à la population. Pour que ce procédé fonctionne, il faut mettre quelques cautions en place.

Ainsi, ce montant est distribué sous forme de bon à la consommation. Cela évite que ce montant ne soit épargné et ainsi non injecté dans l'économie directe. Il faut également que ce montant reste dans l'économie locale et/ou nationale et déploie ses effets en Suisse. A ce titre, il ne sera pas possible de l'utiliser pour acheter des biens et/ou services à l'étranger. Cette distribution se fait à chaque citoyen, indépendamment de son âge et de son niveau de fortune. Pour finir, ce bon de consommation a une durée limitée et très courte, entre un et trois mois, pour que l'effet bénéfique, au niveau de l'économie, soit le plus rapide possible.

Les buts de cette opération sont donc multiples. Tout d'abord, c'est de donner du pouvoir d'achat à l'ensemble de la population helvétique. Ensuite, le but est de créer de l'inflation et ainsi de rendre moins attractive notre monnaie face aux monnaies étrangères et plus particulièrement face à l'euro. Aujourd'hui, il faut savoir que la BNS intervient en moyenne dans une fourchette comprise entre 5 et 13 milliards par semaine pour dévaluer notre franc. En injectant directement de l'argent dans l'économie réelle, on dévalue de facto notre monnaie face aux monnaies étrangères. Ce procédé est d'autant plus intéressant pour une monnaie forte et refuge comme le franc suisse. Pour finir, le but est de donner un signal clair que notre banque nationale fait quelque chose pour atténuer les effets néfastes de cette pandémie.

Il ne faut pas oublier que la BNS est assise sur un matelas de réserves de près de 120 milliards. Ces réserves, constituées au fil du temps, proviennent également de l'augmentation de son bilan. Celui-ci a pris des proportions incroyables. Ce bilan n'est plus uniquement constitué de réserves d'or comme c'était le cas au départ. Le peuple suisse est par exemple propriétaire, à hauteur de près de 6 %, de l'entreprise Apple; nous avons des obligations d'autres Etats, dont nos voisins. Nous avons également des montagnes d'euros, de dollars, de yens, et j'en passe. Si l'on se base sur le «Larousse», une réserve est une quantité de quelque chose que l'on conserve pour pouvoir l'utiliser en temps opportun. Si l'on prend la définition économique des réserves, ce sont des prélèvements effectués sur les bénéfices d'une entité dans un but de prévoyance, faisant apparaître, au passif du bilan, des montants non incorporés au capital social. En d'autres termes, une réserve est constituée pour être utilisée le jour où des temps difficiles apparaissent. Si la BNS ne daigne pas utiliser nos réserves pour une catastrophe centennale, eh bien, Mesdames et Messieurs, la BNS ne l'utilisera jamais !

Certains d'entre vous me rétorqueront que la BNS a fait une perte lors du dernier trimestre. C'est juste, mais cette perte est uniquement comptable. La BNS n'est pas soumise aux mêmes règles qu'une banque commerciale; elle peut imprimer «autant d'argent qu'elle en a besoin». Le risque est que l'utilisation de la fortune de la BNS, qui, de facto, appartient au peuple suisse, donc nous appartient, que cet argent injecté dans le système économique ne vienne augmenter le niveau général des prix. Or, actuellement, on en est loin. L'inflation actuelle se situe à -1,06 %. Pour rappel, la BNS doit éviter que l'on ne passe au-dessus d'une inflation supérieure à 2 % sur une année.

D'autres me diront qu'il ne faut pas donner ce montant à tout le monde. Il est bien clair que les personnes fortunées n'ont pas besoin de cette manne financière. Mais n'oublions pas que chacun, dans notre société, contribue à la bonne santé de notre économie et donc de notre banque nationale. De même, chaque citoyen possède une part des réserves de

la BNS. Il ne serait donc pas équitable que ceux-ci ne puissent pas bénéficier, au même titre que d'autres catégories de population, de ce montant.

De plus, chaque catégorie de population va utiliser cet argent à sa manière : par exemple pour acheter des denrées alimentaires ou des biens de première nécessité ou, un autre exemple, pour acquérir des biens de luxe. Au final, plus l'assiette de distribution est large et plus celle-ci touche un maximum d'acteurs économiques, ce qui est le but de l'opération.

Il ne faut pas oublier non plus que cette crise fragilise de plus en plus la classe moyenne qui a de plus en plus de peine à payer ses factures. Cette aide sera aussi bienvenue pour cette classe souvent oubliée.

Si l'on ne veut pas donner à 6 % de la population la plus riche, cela représentera 300 millions des 4,3 milliards que je propose aujourd'hui mais on privera également les 94 % de la population de 4 milliards. Qui peut le plus peut le moins !

C'est aussi pour cette raison que la distribution se fera aussi bien pour des enfants, des adolescents que pour des personnes à la retraite. En ayant une représentativité parfaite de la population suisse, nous aurons aussi une distribution parfaite de ce montant important.

Cette démarche est également suivie dans plusieurs localités suisses où des bons sont remis à la population dans le but de non seulement aider la population dans le besoin mais également les commerces locaux. A la différence que ceci se fait par l'endettement des collectivités publiques.

Contrairement aux mesures actuelles du Conseil fédéral, cette situation ne crée aucune dette publique mais utilise la force de notre franc à notre avantage.

Cela nous amène au dernier aspect positif. Une fois ce montant distribué, chaque citoyen va le dépenser car il a une durée limitée et qu'il est impossible de le thésauriser. Avec cet effet, nous allons augmenter la vitesse de circulation de la monnaie. Ainsi, les 4,3 milliards de francs vont générer une valeur finale bien supérieure. Si l'on se base sur la fourchette des masses monétaires M1 à M3, on peut imaginer un effet final compris entre 4,8 et 9,7 milliards !

Pour toutes les raisons évoquées, je vous remercie d'accepter cette motion interne et je vous remercie de votre attention.

**M. Romain Schaer** (UDC) : L'initiative cantonale en matière fédérale no 145 de notre collègue député Yann Rufer part d'un bon principe, le partage. Etonnant pour un banquier, comme quoi les crises qui touchent personnellement son petit confort peuvent parfois vous amener à penser pour le collectif. La vie ne cesse de nous apprendre des choses !

Venons-en au fond. Distribuer, selon le système de l'arrosage, l'argent gagné par d'autres acteurs que soi-même surprend le groupe UDC, surtout de par sa source. Le PLR veut distribuer de l'argent comme des petits pains à la gare en période d'élection. Dites-moi seulement que vous aviez un moment d'égarement lors de la rédaction de ce papier et vous serez pardonné de ma part !

Croyez-vous sincèrement qu'en distribuant 500 francs à chaque citoyen, vous allez relancer ou sauver notre économie ? Avez-vous songé simplement déjà à l'appareil administratif qu'il faudra mettre en place pour l'encaissement de ces bons ? En ce moment, les personnes n'ont pas trop de soucis financiers; elles n'ont pas perdu, pour la plupart, leur travail ni leur salaire. Cet exercice est unique, donc nullement pérenne et surtout pas sur le long terme. Un feu de paille !

Les entreprises, par contre, ont besoin qu'elles soient soutenues en achetant local. Elles garantissent les places de travail, les salaires. Elles ont aussi des difficultés pour obtenir des matières premières. Elles ont besoin de soutien immédiat, sans complication. Là, les banques sont nettement moins ouvertes et prêtes à ouvrir leur portemonnaie.

Rappelons à l'Etat (Confédération et cantons) qu'il vit grâce aux entreprises sises en Suisse mais, apparemment, il est plus lucratif d'acheter à l'étranger pour revendre en Suisse. Je vis actuellement personnellement cette situation avec les masques COVID-19 de nouvelle génération. Je sais donc de quoi je parle !

Alors, non, cher camarade député Yann Rufer, non, vous n'avez pas trouvé la panacée universelle en distribuant à la volée 500 francs pour relancer l'économie. Mais rappeler à la BNS qu'elle peut engager des moyens dans le tissu économique, dans les moyens de production, oui, ce serait déjà mieux.

Vous l'avez compris, le groupe UDC n'est pas pour une dilapidation de nos moyens financiers qui, de surcroît, n'aura pas l'effet escompté, notamment la relance de nos entreprises. Merci.

**M. Rémy Meury** (CS-POP) : Je tiens à signaler d'emblée que nous adhérons pleinement au développement de cette motion interne. Merci, Monsieur Rufer. Jamais nous n'aurions osé aller aussi loin en décrivant le fonctionnement de la BNS comme une organisation pingre, sans relief, ne visant qu'à engranger des réserves faramineuses sur le dos du peuple suisse à qui appartiennent les sommes colossales accumulées par cette banque et qu'elle ne veut absolument pas lâcher.

Vous en remettez d'ailleurs une couche dans le même sens dans votre motion interne no 139 que l'on discutera au point 56 de notre ordre du jour, demain très vraisemblablement.

Développement magnifique, disais-je, mais voilà que la chute fait mal. Vous voulez que la BNS utilise une infime part de ses réserves faramineuses pour verser à chaque citoyen, le terme est important, quels que soient sa situation et son âge, un montant de 500 francs. Imaginez le bien fou que cela fera bientôt aux époux Membrez de recevoir 1'000 francs pour se retaper un petit peu après le don qu'ils ont effectué ! Imaginez à quel point je me sentirai reconnu de recevoir une somme dont je n'ai pas besoin pour vivre, une somme de 1'000 francs puisque mon épouse d'origine italienne a eu la riche idée de se marier voici plus de 35 ans avec un Suisse et d'obtenir ainsi la nationalité helvétique qui la définit désormais comme citoyenne, contrairement à ses parents de plus de 80 ans restés Italiens malgré plus de 60 ans de vie en Suisse.

Car votre texte exclut les étrangers de cette manne. La notion de citoyens en Suisse ne se définit pas de la même manière que dans pratiquement tous les autres pays, à savoir une personne bénéficiant des droits civiques. Auquel cas d'ailleurs les enfants auraient été exclus de votre proposition.

Nous ne comprenons pas comment vous en êtes arrivé à imaginer un arrosage exclusivement helvétique, sans aucune considération pour la population étrangère qui a façonné notre pays autant que vous et moi – heureusement que j'interviendrais après M. Schaer d'ailleurs avec tout ce que je dis ! – et surtout sans aucune réflexion sur les besoins réels d'un soutien financier pour une partie de la population, besoins inexistants pour une autre partie à laquelle j'appartiens.

Notre réglementation parlementaire nous interdisant de modifier votre texte, nous n'avons d'autre choix que de refuser votre motion interne surréaliste. Nous nous réjouissons que vous reveniez avec un développement similaire mais avec une chute qui demandera que la BNS vienne en soutien des nombreux nouveaux chômeurs ou bénéficiaires de l'aide sociale, des innombrables indépendants qui se demandent si leur outil de travail va continuer à les faire vivre ou s'ils devront se résoudre à s'en débarrasser avant qu'il ne les tue. Nous sommes d'accord, il y a des choses à faire avec cet argent qui dort... mais en aucun cas l'offrir à des personnes qui n'en ont aucun besoin.

**Mme Dominique Froidevaux (PS)** : Il est impératif d'apporter une aide aux personnes vulnérables que la pandémie va plonger dans la pauvreté mais la solution d'arroser monétaire ne nous semble pas appropriée.

Bien que l'idée d'une assistance sous forme de bons d'achat soit intéressante car elle permet de dynamiser le commerce local, il est injuste d'octroyer un versement à chaque personne, indépendamment de ses besoins.

Le chômage partiel, impliquant la perte de 20 % du revenu, a plongé un nombre considérable de travailleurs avec des salaires modestes, voire très bas, dans une situation aux conséquences dramatiques. En effet, il est impossible de vivre en Suisse avec 3'200 francs par mois; les loyers, les assurances, les impôts sont des charges incompressibles dans un budget. Chaque personne en situation précaire devrait pouvoir compter sur le salaire minimum lui assurant un niveau de vie décent et lui permettant de survivre à cette pandémie sans hypothéquer son avenir.

Certes, la BNS a engrangé de gigantesques réserves qui doivent permettre de venir en aide à la population. Mais cette aide doit être ciblée et attribuée à celles et ceux que la pandémie a affectés financièrement et qui risquent de tomber sous le seuil de pauvreté : les travailleurs, les indépendants, les entrepreneurs et ceux qui sont exclus du système, tels les sans-papiers.

Pour les citoyennes et les citoyens qui n'ont pas eu de baisse de salaire ou de rente, il n'y a pas de raison de leur octroyer une aide. Face à ce fléau qui génère des besoins dans une multitude de domaines, les mesures prises aujourd'hui doivent pallier une situation d'urgence.

Le groupe socialiste refusera donc la motion.

**M. Noël Saucy (PDC)** : La motion interne no 145 a retenu l'attention du groupe parlementaire PDC qui l'a étudiée avec soin.

La proposition d'un versement de 500 franc à chaque citoyen de ce pays est, selon le motionnaire, une manière pertinente et sensée de relancer l'économie du pays fortement touchée, comme celle des autres états d'ailleurs, par la pandémie de la COVID-19.

Le raisonnement est assez facile à percevoir : mettre un bon de 500 francs à disposition de chaque Suisse offrira la possibilité aux plus vulnérables, selon leurs besoins ou leurs envies, de se procurer des produits de première nécessité. Si l'on élargit la réflexion, on peut imaginer que d'autres personnes, qui ne connaissent pas des difficultés aussi prononcées, pourraient utiliser cet argent pour soutenir le commerce lié à des produits de luxe ou pour soutenir des entreprises spécialisées qui sont, elles aussi, en proie à des difficultés réelles.

Le cas échéant, le montant du prélèvement, estimé à environ 4,3 milliards, apparaît certes comme une somme assez modeste si l'on songe que la BNS dispose d'une réserve de quelque 900 milliards.

Il ne faut cependant pas oublier que des montants importants ont déjà été prélevés pour faire face à cette pandémie et on peut imaginer, lorsque l'on songe aux différents domaines que la pandémie a touchés, que les demandes et les sollicitations ne sont pas terminées. Ce qui, bien évidemment, laisse percevoir des prélèvements substantiels dans les réserves.

A titre d'exemple, nous pouvons songer au monde médical dont le système a été déstabilisé : celui-ci demande un soutien à la Confédération pour faire face à ses charges qui ont explosé et pour compenser des rentrées financières rendues impossibles puisque les décisions prises par le Conseil fédéral de supprimer toute opération chirurgicale non urgente a entravé le fonctionnement de ce système pendant près de deux mois.

Le groupe PDC estime qu'une distribution des fonds de la BNS, selon la méthode bien connue de l'«arrosoir», apparaît certes généreuse et frappée au sceau de ce qui apparaît comme une manière de privilégier l'égalité de traitement et l'équité. Néanmoins, cette façon de procéder ne correspond pas à un besoin puisque toutes les personnes ne sont pas touchées dans leur manière de fonctionner. Il nous semble en effet que cet argent pourrait être mieux utilisé, de manière plus précise, plus nuancée, plus judicieuse et surtout de façon plus pertinente.

Vous l'aurez compris, le groupe PDC ne soutiendra pas la motion interne no 145.

**M. Yann Rufer (PLR)** : Je voulais un petit peu rebondir sur les interventions qui ont été faites à cette tribune.

Tout d'abord à l'intention de l'UDC et de M. Schaer, les attaques personnelles à la tribune, vous pouvez les conserver pour vous ! Le fait que je sois employé de banque n'a absolument aucun lien avec ce que je propose. Et il faut un petit peu potasser le fonctionnement de la Banque nationale suisse par rapport au fonctionnement d'une banque commerciale. Merci beaucoup. Vous notez justement, dans votre intervention, que ce serait une mise en place très compliquée, que ça requiert un processus administratif incroyable. Eh bien, justement pas ! C'est très simple à mettre en place. Les bons pourraient être récupérés de manière très simple et très simplifiée. C'est justement pour éviter un appareil administratif trop coûteux que j'ai mis cette idée en place.

Je vais peut-être vous annoncer quelque chose de nouveau à l'UDC mais, l'UDC, vous êtes plus proches des Républicains et de Trump que le CS-POP, jusqu'à preuve du contraire ! Il faut savoir que les Etats-Unis ont utilisé et utilisent l'«hélicoptère money» à hauteur de 250 milliards. Donc, c'est assez marrant de voir que l'UDC, au fur et à mesure des intervenants qui passent ici à cette tribune, change d'un côté par rapport à un autre au niveau de leur dogme économique. Enfin, bref ! Tout ceci pour vous dire que les arguments de l'UDC sont assez navrants !

Maintenant au niveau de CS-POP. Là, Monsieur Meury, on se rejoint totalement. Je suis totalement d'accord avec vous, la BNS fait preuve d'une passivité depuis des décennies dans le fonctionnement de l'économie et de l'Etat helvétique. Après, au niveau des détails, on n'est pas forcément d'accord sur tout mais, effectivement, la BNS est une des

seules banques centrales qui n'a absolument rien fait jusqu'à présent au niveau de relance économique ou au niveau de soutien de sa propre économie. Nom de bleu, on a un franc suisse qui est fort depuis quarante à cinquante ans ! Le franc suisse s'apprécie contre le dollar. Le franc suisse s'apprécie contre l'euro et même contre le yen qui est aussi une monnaie-refuge. Cette force du franc vient de la compétitivité de notre pays et de la bonne santé de notre pays. Et cette force-là, on ne l'utilise pas. Je trouve cela totalement aberrant parce qu'on a justement des réserves qui sont gigantesques et qui continuent, chaque jour qui passe, de s'agrandir. Chaque jour qui passe, la BNS imprime des francs suisses et, avec ces derniers, elle achète des euros pour éviter que l'euro ne tombe comme une pierre par rapport au franc suisse. Alors, à un moment donné, si on n'utilise pas cette force pour améliorer la situation du peuple suisse, la Banque nationale suisse ne sert finalement que d'entrepôt pour empiler les billets les uns après les autres. Donc, je rejoins Monsieur Meury par rapport à ceci.

Par contre, on est d'accord, c'est un arrosoir. Ce que je propose n'est pas parfait parce que c'est l'urgence qui demande d'agir vite. En agissant de cette manière-là, il est clair qu'il y a des catégories de population – et j'en suis totalement conscient – qui n'en ont absolument pas besoin. Vous avez parlé d'une famille jurassienne en particulier, très connue de tous. Il est clair que ça ne va pas leur changer leur quotidien; ça ne va pas l'améliorer ni le péjorer par rapport à cela. Mais ces catégories de personnes vont effectuer des achats que d'autres catégories ne vont pas faire. Et c'est là que cette motion interne est intéressante car, justement, il n'y a pas que le commerce de détail et que le commerce de l'alimentation qui devraient être privilégiés par rapport à ces 500 francs mais bien l'ensemble de l'économie. Si quelqu'un veut en profiter pour acheter un téléphone portable, qu'il puisse le faire. Quelqu'un qui veut en profiter pour payer sa facture d'électricité, sa facture de gaz ou encore d'autres factures, il peut aussi le faire. Donc, par rapport à cela, il est clair qu'il y a une partie de la population qui n'a rien demandé et qui n'en aura pas besoin mais qui va l'utiliser parce que cet argent va leur brûler les doigts car, à un moment donné, il n'aura plus aucune valeur. C'est un petit peu cela le but.

Maintenant, au PDC, vous dites que la BNS a déjà été sollicitée. C'est totalement faux ! La BNS n'a dépensé, depuis cette crise, aucun franc. Tout ce qu'elle fait, c'est qu'elle met à disposition des banques commerciales l'argent nécessaire pour les prêts COVID. Mais, les prêts COVID, il ne faut pas se leurrer, c'est la Confédération qui en est garante. Et c'est la Confédération qui va s'endetter pour payer ces prêts. Donc, la BNS, dans cette histoire-là, n'intervient absolument pas. Donc, pour moi, l'idée est d'éviter un endettement de la Confédération qui va augmenter, tout comme l'endettement du canton du Jura et des autres cantons suisses va augmenter, tout comme l'endettement dans les autres pays parce que cette crise est mondiale. Mais, là, on a l'occasion rêvée de dire : «On utilise cet argent». Je ne sais pas si vous avez déjà joué au «Monopoly» mais c'est comme si l'on dit, au «Monopoly», qu'au lieu de passer le «start» et de toucher 4'000 francs, on touche 4'500 francs. C'est comme ça. Cela ne va pas mettre en péril le fonctionnement de celui qui joue la banque au «Monopoly»; cela va juste permettre d'insérer 4,3 milliards dans l'économie, ce qui n'est pas rien; on a beau dire, on a beau faire.

Moi, j'attends maintenant de l'UDC qu'elle nous donne les mesures «miracle» pour relancer l'économie en un temps record. Merci beaucoup de votre attention.

*Au vote, la motion interne no 145 est refusée par 33 voix contre 15.*

**Le président :** Il est 12.25 heures. Nous allons interrompre nos débats. Nous reprenons à 14.25 heures. Je vous rappelle que la feuille de présence est à l'entrée pour ceux qui ne l'ont pas encore signée et je vous souhaite un bon appétit !

*(La séance est levée à 12.25 heures.)*